

**Troisièmes Journées d'Ethique et de Bioéthique
pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre**

Auditorium de l'Université de Lomé (Togo)
Lomé, 6-8 décembre 2007

**Evaluation et gestion des risques
en Afrique**

Ethique, santé, environnement

Rapport général



février 2008

**Troisièmes Journées d'Éthique et de Bioéthique
pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre**

Auditorium de l'Université de Lomé (Togo)
Lomé, 6-8 décembre 2007

Thème :

Évaluation et gestion des risques en Afrique
Éthique, santé, environnement

Rapport général

Remerciements

Le Comité d'organisation remercie les organismes et les institutions qui ont permis de tenir les Troisièmes Journées d'Éthique et de Bioéthique, et de publier ce document :

- le Centre de Recherches sur le Développement International (CRDI)
- l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la Science et la Culture (UNESCO)
- le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Togo
- les Ministères de la Santé du Togo et du Sénégal
- le Comité Consultatif National de Bioéthique du Togo
- l'Université de Lomé, Togo
- le Réseau sénégalais « Droit, Éthique, Santé ».



Ce document représente le Rapport final des Troisièmes Journées d'Éthique et de Bioéthique pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, tenues à l'Auditorium de l'Université de Lomé (Togo), du 6 au 8 décembre 2007, sur le thème « *Évaluation et gestion des risques en Afrique. Éthique, santé, environnement.* »

Ce rapport sera publié très prochainement dans sa version anglaise.

Cependant les textes présentés lors du Colloque, dont certains sont disponibles dès à présent sous une forme révisée, feront l'objet d'une publication spécifique dans un ouvrage dont le processus de préparation éditoriale est en cours.

Le présent rapport a été établi sous la direction du Professeur Christophe K. Dikénou, par un Comité de rédaction composé de :

- Koffi Michel Agboh
- Charles Becker
- Christophe K. Dikénou
- Yveline Houénou-Agbo
- Carrie Marias
- Samba Cor Sarr
- Gilbert N'Dakéna
- Aïssatou Touré.

La composition et la mise en page de ce rapport ont été assurées par Charles Becker.

© Forum d'éthique et de Bioéthique de l'Afrique de l'Ouest et du Centre
février 2008



Troisièmes Journées d'Éthique et de Bioéthique pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre

Auditorium de l'Université de Lomé (Togo)
Lomé, 6-8 décembre 2007

Thème :

Évaluation et gestion des risques en Afrique *Éthique, santé, environnement*

Rapport général

Sur invitation du Comité Consultatif National de Bioéthique du Togo, le Réseau *Forum d'Éthique et de Bioéthique pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre* a tenu du 6 au 8 décembre 2007 à l'Auditorium de l'Université de Lomé, les travaux des Troisièmes Journées d'Éthique et de Bioéthique pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, sur le thème : « *Évaluation et gestion des risques en Afrique : Éthique, Santé, Environnement* ». Cette rencontre a été placée sous la tutelle conjointe du Ministère de la Santé et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de la République togolaise. Elle a bénéficié du soutien financier du CRDI, de l'UNESCO, du Service de Coopération et d'Action Culturelle français (SCAC) et du gouvernement togolais.

La rencontre de Lomé a été une opportunité d'échanges, grâce à la participation d'experts en éthique et bioéthique venus des pays de

l'Afrique de l'Ouest et du Centre, notamment le Bénin, le Nigeria, la Côte-d'Ivoire, le Sénégal, le Cameroun, le Congo et le Togo.

On a noté également la présence de plusieurs partenaires, dont Mme Carrie Marias, du Bureau Régional de l'UNESCO à Dakar, et Monsieur Ernest Dabiré, représentant du Bureau Régional du CRDI à Dakar. Il faut signaler également la présence d'une forte délégation de 14 personnes venues de « West African Bioethics Training Program Center » de l'Université d'Ibadan (Nigeria).

Des membres du Comité Consultatif National de Bioéthique du Togo, des enseignants-chercheurs et des étudiants de l'Université de Lomé y ont également été associés.

L'objectif de la rencontre a été d'évaluer les risques liés aux activités anthropiques et visait aussi à sensibiliser les populations sur les risques environnementaux en particulier ceux liés aux dépôts anarchiques des ordures et des déchets toxiques sur la santé humaine. Était également à l'ordre du jour la question de l'établissement des bases juridiques du Réseau.

1. La cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture des travaux a eu lieu le 6 décembre à partir de 9 heures sous la présidence du Professeur Charles Kondi Agba, Ministre d'État, Ministre de la Santé, en présence de ses collègues de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, M. Messan Adimado Aduayom, et de l'Environnement et des Ressources forestières, M. Issifou Okoulou-Kantchati.

Cette cérémonie a été marquée par trois interventions :

- Le mot de bienvenue du Président du Comité Consultatif National de Bioéthique (CCNB-TOGO) ;
- L'allocution de la Représentante du Bureau de l'UNESCO à Dakar ;
- Le discours d'ouverture du Ministre d'État, Ministre de la Santé.

Le Président du Comité Consultatif National de Bioéthique, le Professeur Koffi N'Dakéna, au nom du CCNB-Togo, a souhaité la bienvenue aux participants avant de présenter brièvement le CCNB et le programme des Troisièmes journées d'éthique et de bioéthique. Il n'a pas manqué d'exprimer sa reconnaissance aux personnes physiques et morales ayant œuvré pour la tenue de ces journées ; il a, enfin, souhaité un bon déroulement des travaux.

Mme Carrie Marias, Représentante du Directeur général de l'UNESCO, a, dans son allocution, montré l'intérêt que son institution manifeste pour les journées d'éthique et de bioéthique. L'éthique des sciences et des technologies représente en effet une des priorités de l'UNESCO, a-t-elle tenu à rappeler.

Dans son discours d'ouverture, le Ministre d'État, Ministre de la santé, le Professeur Charles Kondi Agba a souligné l'engagement des États et spécifiquement du Togo pour le renforcement des instances d'éthique et de bioéthique. Se référant au thème de ces Troisièmes journées, le Professeur Agba a souligné que le développement moderne, qui repose principalement sur la science, la technologie et l'innovation, suscite des incertitudes et inquiétudes, qui font que la notion de risque est devenue une préoccupation presque quotidienne non seulement des décideurs, des chercheurs, mais aussi les populations qui s'inquiètent des dangers inhérents au style de vie et de développement moderne.

Dans les différents pays africains les dangers sont aussi bien liés à la fatalité (maladies, épidémies, famines, catastrophes naturelles), à l'incertitude sociale (guerres, conflits ethniques, révolutions) qu'aux innovations issues de la science et de la technologie (pollutions diverses, manipulation du vivant, etc.) a-t-il précisé.

Le Professeur Agba n'a pas manqué de rappeler aux participants que le risque demeure cependant une dimension essentielle de l'existence humaine. L'Afrique ne peut se passer d'y réfléchir et les Troisièmes journées devront contribuer à la définition du cadre global de l'analyse du risque, c'est-à-dire qu'elles permettront aux responsables politiques et administratifs de prendre des décisions à partir des meilleures connaissances scientifiques, mais aussi des valeurs sociales partagées, en particulier le principe de précaution. C'est sur ces mots que le ministre déclara ouverts les travaux

2. Les travaux

Les travaux proprement dits se déroulèrent en plénière et en deux commissions. Deux modérateurs furent désignés pour conduire l'ensemble des travaux : les débats furent ainsi dirigés le premier jour par le Professeur Achille Massougboji, du Bénin, et le second, par le Professeur Pierre Effa, du Cameroun.

2.1 Plénières

Des communications ont été présentées à l'intérieur de panels et ont été suivies de débats à la fin de chaque série de présentations.

Durant la première journée, quatre communications ont été entendues.

2.1.1 Le premier thème intitulé : « *État des lieux : typologie des risques en Afrique* » a fait l'objet de deux communications :

- La première, intitulée « *Une approche éthique de l'évaluation et de la gestion des risques sanitaires en vue du développement durable en Afrique* », a été proposée par Mme Yveline Houénou-Agbo. Selon l'intervenante, le droit à la santé est énoncé dans la constitution des pays du monde entier et constitue un des principes fondamentaux des droits de l'homme. Après avoir présenté la démarche de l'évaluation des risques et celle de la gestion des risques en quatre étapes chacune, elle a souligné la similitude entre ces démarches et l'approche écosanté (AES). Cette approche en effet prend en compte les valeurs morales de l'éthique environnementale retrouvée dans les principes de la transdisciplinarité, de la participation communautaire complète allant jusqu'au transfert de compétence à la population et la recherche de l'équité tout le long du processus. L'AES vise le développement durable par le respect de l'homme et la promotion de sa dignité.

En termes de santé publique, le respect du droit à la santé fait intervenir plusieurs considérations d'ordre politique et juridique, social et économique en lien avec l'environnement. Aussi l'évaluation et la gestion des risques potentiels doivent-elles obéir aux valeurs morales de l'éthique environnementale. Le processus général d'évaluation et

de gestion du risque comprend plusieurs étapes qui commencent par l'analyse et la définition du risque, ensuite l'évaluation des différentes options pour réduire au mieux le risque et enfin la gestion du risque qui englobe la décision, la mise en application, le suivi et l'évaluation des résultats.

- La seconde communication, proposée par Michel Koffi Agbo, a porté sur le thème : « *Essai de typologie des risques sanitaires et environnementaux* ». Selon M. Agbo, l'Afrique a toujours fait face à des risques naturels multiformes et hétérogènes. Mais de nouveaux risques technologiques apparaissent sur le continent en raison des activités humaines et de la mondialisation. Si l'on admet l'universalité du concept de risque, au sens d'un système pouvant causer un danger, force est de constater la diversité de sens et de situations que peut recouvrir un tel concept. Il existe différentes classifications des risques qui sont fonction des "angles d'attaque" préconisés par leurs auteurs. En effet, aucune taxinomie standard n'est homologuée. Évoquant en particulier la classification de Farmer, fondée sur la fréquence et la gravité du risque, l'auteur distingue trois domaines de risques dont le premier est relatif aux risques individuels, de la vie quotidienne, de fréquence élevée et de gravité faible ; le second s'adresse aux événements à fréquence et à gravité moyennes. Ces deux domaines sont classés risques mineurs. Le troisième domaine relatif aux risques majeurs concerne les événements rares à visée collective. Les typologies existantes abordent les risques selon leur origine, leur impact ou leur mécanisme. Lorsqu'il s'agit de risques sanitaires et environnementaux la classification proposée par M. Koffi Agboh, distingue divers types de risques s'inscrivant dans les trois catégories : les risques accidentels ou aigus, les risques chroniques résultant les uns d'une exposition brève mais à forte dose et les autres liés à une exposition de longue durée à faible dose, les risques majeurs naturels qui peuvent être d'origine lithosphérique, atmosphérique, hydrique ou impliquant la biodiversité, ainsi que les risques majeurs technologiques, d'origine industrielle, nucléaire, biologique, liés par exemple à la rupture d'un barrage ou aux conflits sociopolitiques majeurs. Cette classification raisonnée à l'avantage d'une vision globale des risques sanitaires et environnementaux.

Les débats qui ont suivi ont porté sur les dispositions légales face aux risques, sur la nécessité des interrogations et investigations

éthiques et bioéthiques, sur la prise de conscience des décideurs et des populations en matière de risque. Ils se sont articulés autour de l'acceptation de la notion de risque accidentel qualifié de mineur alors qu'il peut entraîner une perte de vie humaine, et de la notion de risque positif. Ainsi on a insisté sur le fait que les risques accidentels de la vie quotidienne sont acceptables par rapport aux risques majeurs qui sont violents et dont les dégâts sont très importants. Certes il est difficile d'accepter un risque lorsqu'il y a décès et il faut donc considérer que les risques mineurs sont seulement "tolérables" par rapport aux risques majeurs. Néanmoins, un risque peut être positif lorsqu'on accepte de l'assumer pour éventuellement obtenir un avantage.

2.1.2 Le deuxième thème a concerné les « *Cadres institutionnels et juridiques de la prévention et de la gestion des risques liés à l'utilisation des biotechnologies, aux pratiques scientifiques et aux recherches biomédicales* ». Il a donné lieu à trois communications.

- Mme Aïssatou Touré a traité de la « *Problématique de l'évaluation de la balance bénéfice / risque dans la recherche en santé* ». Elle a rappelé les principes éthiques fondamentaux de la recherche en santé, à savoir le respect de l'autonomie de la personne, le rapport bénéfices escomptés *versus* risques encourus, le principe de bienfaisance et le principe de justice et d'équité envers les personnes et les communautés qui participent à la recherche. Elle a considéré les niveaux où l'évaluation des risques devrait se faire : au niveau du sujet, dans les domaines thérapeutiques, de l'exploration, mais aussi des désagréments psychologiques et sociologiques ; au niveau de la communauté en tenant compte de la perte de la biodiversité, de la destruction de l'équilibre social, et également au niveau du système de santé qui peut être perturbé par la recherche.

À travers des exemples (exposition au DDT, Rotavirus..), elle a évalué le bénéfice escompté et le risque encouru, en notant les difficultés de l'évaluation de la balance bénéfice / risque dans la recherche en santé. Parmi ces difficultés, on peut retenir ce qu'elle a proposé d'appeler la "consanguinité", qui a trait à la disponibilité de facto d'une expertise réellement neutre dans des pays où tous les chercheurs se connaissent. Elles sont également liées à la notion du risque, au

type d'environnement, à la tension entre certaines directives et principes, en particulier entre la balance bénéfice / risque pour le sujet et pour l'intérêt de la science.

En conclusion, Mme Touré a estimé nécessaire de mener une réflexion commune entre le comité d'éthique, les décideurs politiques, les chercheurs, la société civile et la communauté, pour l'appréciation des risques acceptables pour les sociétés en matière de santé et de développement. La préservation de la sécurité des personnes, de leur droit et de leur dignité sera cependant le souci constant, présent au cœur de cette dynamique.

- Charles Becker a présenté un exposé retraçant une « *Brève histoire des instruments juridiques utiles pour la prévention des risques liés aux recherches biomédicales* ». Il a rappelé que depuis fort longtemps les questionnements sur les pratiques médicales ainsi que la recherche des moyens efficaces pour mieux soigner le malade étaient au cœur des préoccupations des soignants, dans toutes les sociétés. Il a évoqué la lente gestation de l'éthique et de son rapport avec l'élaboration d'instruments juridiques, plus récents, destinés à garantir la protection des personnes tout comme l'intégrité du chercheur engagé dans des recherches et sollicité lors de l'utilisation des résultats. Ces textes de portée internationale restent insuffisants et ceux qui existent sont trop vastes et inadaptés pour être appliqués dans tous les pays, en particulier ceux du Sud. Aussi faudra-t-il mener une réflexion approfondie sur le type d'instrument juridique à promouvoir pour la protection des personnes et de la vie, face aux risques liés aux recherches biomédicales, et sur l'implication de tous les acteurs du système sanitaire et de la société civile pour définir ce qu'est le risque acceptable.

Il a montré que les questionnements sur les pratiques médicales et sur les risques liés à la dispensation des soins et à la recherche des moyens les plus efficaces pour soigner sont anciens et ont revêtu des dimensions éthiques depuis fort longtemps. Cependant, la prise en compte de l'idée de responsabilité et de ses dimensions juridiques a été plus lente et l'on note jusqu'à présent des tensions fortes, qui se manifestent à la fois dans les pratiques de soins et dans les pratiques de la recherche, pour définir ce qui relève du droit, de la déontologie et de l'éthique, et aussi pour assurer leur nécessaire articulation. L'objectif est donc d'élaborer des textes locaux adaptés aux réalités, qui, cependant, ne cèdent aucunement au relativisme culturel, ni à

l'idée de doubles standards. Il est vrai que des comités d'éthique existent maintenant dans les pays africains, et que beaucoup de choses sont en train de se mettre en place, mais très lentement, et qu'ainsi une réflexion est en train de se développer pour cela, avec l'implication de tous les acteurs soucieux du respect de la vie.

- La troisième communication, présentée par Kudadzé Kodjo, a porté sur le thème « *Biosécurité, diffusion des OGM et manipulation du vivant en Afrique* ». L'auteur a noté que pour réglementer dans le domaine de la technologie, de la manipulation du vivant et de la diffusion des OGM, la Communauté internationale a eu recours au concept de "biosécurité" qui signifie « la prévention de l'ensemble des risques découlant de la manipulation et de l'utilisation des organismes vivants ou du matériel biologique et de leurs interactions avec l'environnement. En se référant au protocole de Cartagena, qui représente un instrument utile pour les sociétés et pour les chercheurs en Afrique, M. Kodjo a mis en évidence les deux principes majeurs qui concernent les rapports entre les biotechnologies et les problèmes de santé et d'environnement. Il s'agit du double principe de précaution pour les risques connus et pour les risques potentiels ou hypothétiques.

Du fait du principe de précaution qui le fonde, le Protocole, qui est décliné en Cadres Nationaux de Biosécurité et en Loi nationales sur la Biosécurité, a consacré la participation citoyenne avec en complément des procédures d'évaluation et de gestion des risques. Il devrait en principe suffire à faciliter la prise en compte des risques hypothétiques tout en incluant les considérations éthiques, à condition que la dimension éthique cesse d'être un luxe culturel pour quelques sympathisants, mais un objet nécessaire de réflexion pour tout le monde, surtout quand il s'agit des OGM et des brevets.

Les débats qui ont suivi ces exposés ont mis en évidence le fait que les chercheurs ne sont pas au-dessus de la loi, que les lois et l'éthique se complètent, que l'information doit être échangée constamment afin d'aider les comités dans leurs tâches.

2.1.3 Le troisième thème : « *Diversité culturelle, perceptions et représentations des risques en Afrique* » a été abordé après la pause déjeuner, dans l'examen de trois communications.

- La première communication, proposée par Adeyinka Falusi, a porté sur le thème : « *Risk Evaluation in Research : Setting a Minimum Standard for Africa* ». Elle a mis l'accent sur les catégories de la recherche en sciences humaines, les buts pour les principes éthiques, les défis que la recherche éthique doit relever, notamment la souffrance humaine et le respect de la communauté humaine.

En Afrique, on doit tenir compte, non seulement de l'application des principes éthiques fondamentaux — d'autonomie, de bienfaisance et de justice —, mais aussi de dimensions plus larges. En particulier, à propos de la recherche qui y est menée, il est nécessaire de considérer toutes les réalités où se manifestent de fortes diversités dans les perceptions et les pratiques culturelles :

- des standards de soins encore largement inadéquats dans les pays africains ;
 - l'indisponibilité conjointe de ressources en personnel et en équipements de recherche ;
 - le biopiratage qui constitue une question déjà préoccupante dans plusieurs pays en développement ;
 - des possibilités et des pratiques de brevetage biaisées avec un grand écart entre pays développés et pays en voie de développement, en particulier pour l'Afrique où ces pratiques sont quasi-nulles ;
 - la participation de la communauté, non seulement comme sujet de recherche, mais comme active et capable de déterminer les choix des recherches pertinentes pour l'Afrique ;
 - la mise en œuvre de mécanismes de compensation refusant les doubles standards, mais comparable et compatibles avec ceux utilisés pour les participants à des recherches dans les pays développés ;
 - l'établissement de régulations de base, prévoyant que toute nouvelle recherche estime importante l'apport de fonds spécifiques destinés au renforcement des Comités d'éthique de la recherche locaux et à la définition de standards pour un monitoring approprié des sites où se réalisent les recherches approuvées dans les pays africains.
- La deuxième communication, présentée par Blaise Bikandou sur « *Évaluation des risques et considérations éthiques de la pratique transfusionnelle dans le contexte africain* », a évoqué plusieurs ques-

tions importantes soulevées par les pratiques de transfusion : les risques de l'acte transfusionnel et leur gestion, les principes éthiques en transfusion sanguine, les problèmes économiques liés au don du sang, la question du consentement dans le contexte africain.

Il faut améliorer le système transfusionnel pour faire face aux problèmes éthiques, a estimé M. Bikandou qui a justifié et plaidé pour l'élaboration, dans les pays d'Afrique subsaharienne, d'une politique transfusionnelle ambitieuse et volontariste, motivée par la justice sociale et l'équité. Il a défini, en vue de sa mise en œuvre rapide, des stratégies réalistes et pragmatiques pour assurer la sécurité transfusionnelle dans un cadre légal et réglementaire, avec des outils normatifs et des référentiels reconnus.

- Dans sa communication intitulée : « *Réflexions historiques sur la perception des risques sanitaires face aux épidémies, aux endémies, aux pratiques de soins et de recherches* », Charles Becker a montré que le recours à l'histoire permet de percevoir la "profondeur" des débats sur l'exercice de la médecine, sur l'"art" de la guérison, et sur les possibilités de causer des torts ou d'apporter les bienfaits, en somme de sauver la vie ou de nuire à la préservation de celle-ci. Les racines philosophiques de ces débats ont été rappelées: des questionnements anciens ont été, dans une large mesure, "réinventés" lors de l'émergence de l'éthique et de la bioéthique "modernes", dans un contexte certes nouveau.

Après quelques rappels sur le concept même de risque, il a évoqué des déterminations historiques et sociales qui ont fait que, dans le passé, les sociétés n'ont pas perçu identiquement les risques sanitaires face aux épidémies, aux endémies, aux pratiques de soins et de recherches. Même à l'intérieur des sociétés on a noté autrefois, et on note encore de nos jours, des perceptions, des pratiques et des discours différents. Dans le cas africain, il est certain que les médecins, les spécialistes de la santé dans les sociétés africaines, mais aussi les sociétés elles-mêmes procèdent à des évaluations et à des réévaluations des risques, au risque réel pour les uns et les autres se tromper, comme une histoire objective de la santé le montre aisément.

Il a remarqué que la perception des risques — fondée sur des états de connaissances datés, sur des langages scientifiques (avec les paradigmes successifs dominants du "microbe", de l'"immunologie" puis

du “gène”) — a pu donner lieu à des actions où se manifestent des contradictions entre médecins, responsables de la santé publique et politiques, et parmi lesquelles on note souvent l’instauration de mesures répressives et stigmatisantes. Ces perceptions continuent aujourd’hui à montrer dans une large mesure la réalité ou du moins le danger d’un biopouvoir qui peut traiter de manière inégale les personnes ou les groupes sociaux soumis aux risques multiples et divers. Il est donc important de recourir à l’histoire pour saisir la pertinence du débat sur l’évaluation des risques en matière de santé et de l’environnement. Tout en situant le concept de risque dans des contextes historiques changeants, on doit retenir que la meilleure réponse n’est pas celle qui suscite la peur, mais plutôt celle qui renforce la responsabilité des personnes et affirmant à la fois la nécessité d’un partage du savoir et d’une véritable concertation pour une réponse efficace aux menaces pesant sur l’environnement et sur la vie.

2.1.4 Le quatrième thème a concerné la « *Vulnérabilité face aux risques, la protection des personnes et la responsabilité des acteurs* ».

- La première communication, faite par François Vialla, a été intitulée : « *Existe-t-il une bioéthique universelle ou une universalité de la bioéthique ?* » Le présentateur a invité à une meilleure compréhension du concept de “l’universel” et à une interrogation sur la bonne attitude à avoir comme éthicien et comme juriste. Plusieurs questions se posent :
 - Quelle valeur universelle faut-il donner aux normes universelles face aux États jaloux de leur souveraineté ?
 - L’universalité recherchée pour l’éthique est-elle un repère réel pour des sociétés sécularisées ?
 - La marche à suivre pour l’universalité éthique va-elle être universaliste ou relativiste ?
 - Le terme éthique doit-il rester en dehors du droit ?
 - L’éthique qui prend en compte les vœux des communautés au détriment des individus n’est-elle pas une “éthique imposée” ou une “dictature éthique” ?
 - Doit-on tout accepter au nom du “possible” ?

Selon M. Vialla, les réponses divergent du fait que chaque découverte crée une tension éthique qu'accompagnent des tensions économiques, sociales, induisant une tension juridique, et aussi parce qu'en réalité les comités d'éthique ne donnent pas de réponses, mais émettent des avis. L'éthique et la politique doivent aider à trouver des réponses adaptées. Enfin, a-t-il conclu, quels que soient nos systèmes, il ne faut jamais perdre de vue que la siège de l'humanité c'est la personne et donc celui de l'éthique est dans l'homme. Il est donc nécessaire de réintroduire l'homme au sein de l'homme, au cœur de toute préoccupation.

- Samba Cor Sarr a présenté la deuxième communication intitulé « *La protection des personnes et le développement de la recherche en santé : l'exemple du Sénégal* ». Il a d'abord défini un certain nombre de concepts, notamment ceux de recherche en santé, d'essai clinique, d'études préventives, de tolérance, d'efficacité, d'études socio-anthropologiques. Il a procédé ensuite par des questionnements à propos des destinataires de la recherche, de l'intérêt de la recherche pour les malades, le médecin et les industriels, de la manière de faire pour que la recherche nuise moins, avec des instruments juridiques appropriés pour la protection des personnes. Pour M. Sarr, les dispositifs de protection des personnes sont à la fois les instruments juridiques et les principes éthiques, dont ceux de la dignité, de la non-exploitation, de la justice, de la proportionnalité — quelle que soit la pertinence scientifique des recherches.

Relevant qu'en Afrique chaque pays essaie de développer son propre dispositif, ce qui ne peut-être efficace dans le contexte actuel, M. Sarr a recommandé de développer des réseaux sous-régionaux, des espaces de discussion sur l'éthique, d'améliorer les cadres réglementaires et de constituer en particulier aussi une agence africaine des médicaments en vue d'améliorer la protection et les soins des personnes.

- La dernière communication de la journée, proposée par François Vialla, a traité de « *L'encadrement juridique de la fin de vie face aux dérivés sémantiques : propos d'un juriste étonné* ». M. Vialla a relevé les différences sémantiques, parfois sources de dérives ou de quiproquos autour du concept d'euthanasie, qui existent bien souvent entre les juristes et les médecins sur des termes tels que patient, handicap,

embryon, fœtus. Il en résulte deux sortes de débordements de signification, notamment l'euphémisation ou d'instrumentalisation des termes. Mais en fin de compte, on parle et on considère une même chose comme deux choses différentes : mort (fin de vie) ; euthanasie (belle mort) ; mort donnée (mort médicalisée en cas de maladie incurable, de souffrance insupportable). Il s'est particulièrement appesanti sur la problématique de l'euthanasie ainsi que sur le dilemme des médecins face aux droits individuels et les valeurs de leur communauté, avant de conclure sur la distinction qu'il y a entre des notions à l'origine bibliques de "ressuscitation" (cas de Lazare) et de "résurrection" (cas du Christ).

F. Vialla a conclu que le rôle du soignant est de prolonger la vie et, dans le cas d'impossibilité, celui-ci doit accompagner la douleur de la fin de vie, plutôt que de provoquer intentionnellement la mort.

Les échanges soulevés par ces communications ont révélé des préoccupations partagées et attiré l'attention sur plusieurs points :

- la confusion sémantique, souvent constatée dans les colloques, entre bioéthique et éthique, deux notions différentes l'une de l'autre ;
- l'ethnocentrisme ou l'anthropocentrisme qui caractérise la bioéthique ;
- la tendance actuelle de parler de la "recherche pour la santé" au lieu de la "recherche en santé" pour se focaliser moins sur la maladie ;
- l'universalisation et le caractère collectif de l'éthique ;
- l'implication accrue des communautés dans les processus d'élaboration des lois et dans les débats éthiques ;
- la surveillance, ainsi que le suivi et l'évaluation par les autorités du respect par les chercheurs des lois sur la recherche ;
- les questions posées dans toutes les sociétés pour assurer le meilleur accompagnement des patients en fin de vie ;
- la nécessité d'établir un rapport entre l'universalité et les droits humains, de comprendre l'universalité de l'éthique comme un idéal où les droits individuels ne doivent pas être en déphasage avec ceux de la communauté ;

Les intervenants ont admis que la recherche doit être une recherche pour la santé et non en santé, que la bioéthique est aujourd'hui anthropo-bio-cosmique et que les efforts de clarification sémantique peuvent contribuer à améliorer à la fois la communication et la recherche.

2.1.5 Des problématiques générales ont été abordées pendant la deuxième journée.

- Le premier exposé intitulé « *Le mineur, nouvel acteur de la relation de la santé : l'exemple de la recherche biomédicale* » a été présenté par Bertrand Marrion. Il a souligné les dangers de l'exposition des enfants à des recherches biomédicales. Ceux-ci sont une communauté de personnes vulnérables qui mérite protection et soins. D'où la nécessité de la vigilance dans la recherche et l'une des mesures de protection est le double consentement.

En France, depuis la loi « Kouchner » du 4 mars 2002, le mineur est devenu un acteur de la relation de soin. Aussi, la Loi lui reconnaît désormais des prérogatives identiques au patient adulte. Il a, notamment, un droit à l'information et au secret professionnel et son avis doit être recherché en fonction de ses capacités intellectuelles. Cette évolution vers l'autonomie de la personne mineure dans la sphère sanitaire trouve son apogée dans certaines hypothèses et notamment celle de la recherche biomédicale. Dans ce cadre, il devient non seulement acteur du processus, mais aussi et surtout décideur. Ici, le législateur a procédé par le jeu d'un consentement négatif, communément dénommé « droit d'opposition ». Dès lors, le mineur devient le seul décideur des atteintes portées à son corps.

Il est alors intéressant de mettre en parallèle cette évolution européenne avec les législations des pays de l'Afrique de l'Ouest. Le premier point consisterait d'une part à déterminer ce que recouvre la terminologie "enfant" et d'autre part à analyser la place qu'occupe ce dernier dans les différentes cultures (quelle place dans la famille, dans le groupe, dans la société). Cela nous permettra d'étudier la question de la place de sa volonté et la considération que les sociétés accordent à sa parole.

Le second volet serait consacré à l'approche éthique : le mineur est-il "acteur positif" (consentement, risques, secret, etc...) ou un simple "acteur négatif" subissant la relation de soin ? Une autre question est de savoir si les mineurs ont, éthiquement, leur place dans la recherche biomédicale.

- Bruno Py, le second intervenant, a entretenu l'assistance sur « *Le secret professionnel partagé : question de droit, question d'éthique ? Peut-on partager un secret ? Doit-on partager un secret ?* ». Il a axé sa présentation sur le rapport instauré dans la pratique médicale contemporaine, forcément collective, entre le secret médical, le patient et son entourage. On estime souvent que le secret doit être partagé dans l'intérêt du soigné et de la société. Mais alors, pourquoi respecter le secret ?

L'auteur a donc proposé d'analyser d'abord les règles juridiques relatives au partage du secret, aux personnes avec qui le secret professionnel peut être légalement partagé et aux informations qui peuvent être échangées. Il jugé utile de réfléchir ensuite à la dimension éthique de ce partage et aux relations qui, à la fois, sont instaurées par le partage de l'information et qui expriment des formes de pouvoir, faisant que le patient ne reste pas toujours le maître du secret.

L'intérêt majeur de cette contribution a été de susciter des interrogations aux confins du droit (qui définit le permis et l'interdit ?) et de l'éthique (qui définit le souhaitable ?), tout en essayant de montrer qu'en matière de partage de secret professionnel, le permis n'est pas toujours souhaitable.

- Lazare Poamé est intervenu à propos de l'exigence de formation en matière de bioéthique. Ce partage d'expérience de formateurs en bioéthique à l'Université de Bouaké a fait mention de la distinction à faire entre l'enseignement et l'information qui sont aussi nécessaires l'un que l'autre. Il a insisté sur le fait que la bioéthique est un concept large et que distinctions sont possibles entre l'éthique de la recherche et l'éthique environnementale.

- Yemisi Ajibose, du *West African Bioethics Center* d'Ibadan, est ensuite intervenue pour présenter le centre ouest africain de bioéthique, les différentes formations qui s'y donnent et les diplômes et certificats qui y sont délivrés. Elle a émis le souhait de voir le développement

d'une collaboration étroite entre les Comités de bioéthique, les institutions de formation en bioéthique et son centre, en répondant aux défis linguistiques actuels pour assurer le partage des expériences.

- Enfin Ernest Dabiré a présenté le CRDI, ses domaines d'action, d'intervention et d'appui financier, ainsi que les modes de soumission des dossiers. Il a insisté sur l'engagement du CRDI dans la réflexion et l'action sur l'environnement et la santé, et dans le soutien aux initiatives visant à promouvoir l'éthique de la recherche.

Les débats qui ont suivi ces présentations ont tourné essentiellement autour des points suivants :

- La nécessité de la collaboration des chercheurs anglophones et francophones dans une approche pluridisciplinaire des enjeux éthiques en Afrique de l'Ouest et du Centre.
- L'appel à un approfondissement des réflexions sur les considérations éthiques en matière de recherche biomédicale sur les enfants, l'association des enfants en tant que communauté vulnérable dans la prise de décision.
- La nécessité de protéger le patient par la préservation de la confidentialité et du secret médical.
- Le renforcement des interactions avec le CRDI et avec l'UNESCO, mais aussi avec d'autres partenaires possibles dans l'accompagnement des réseaux de chercheurs et d'acteurs africains intéressés par les questions d'éthique et de bioéthique.
- La prise en compte de l'intérêt des personnes, dans toutes les situations de risques auxquels les sociétés africaines sont confrontées et où elles restent souvent fort démunies. La conjonction des efforts de tous à l'intérieur des sociétés africaines est le fondement nécessaire pour apporter les réponses appropriées aux défis présents. Cependant, le dialogue et les actions communes sont également indispensables pour les avancées rapides exigées aujourd'hui.

2.2 Travaux en commission

L'après-midi a été consacré à l'étude du projet de statuts du Forum d'Éthique et de Bioéthique pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre (FEBAOC). Deux groupes de travail se sont constitués en vue de ce travail. L'un bilingue et l'autre francophone. La restitution des travaux en ateliers a eu lieu dans la matinée du 8 décembre.

Le groupe bilingue a fait des remarques sur la dénomination du forum. Il a proposé d'autres noms, par exemple "réseau" ou "association". Il a également souhaité qu'on étende ce forum à toutes les autres disciplines des sciences humaines et sociales.

Il a également proposé de conférer une structure démocratique à l'association qui doit tenir compte du genre, de la langue et des disciplines dans la composition des organes, notamment dans le Conseil d'Administration.

Le groupe des francophones a exprimé sa réserve par rapport à la possibilité d'examiner et de valider le long projet de statuts qui avait été soumis pour discussion, et a estimé qu'une refonte et une reformulation plus brève de ces statuts s'imposaient pour tenir compte des réalités juridiques du Sénégal où le forum doit être déclaré le plus rapidement possible comme association de type "loi de 1901".

Un total de onze articles résumant le projet de statuts a ainsi été élaboré, en veillant à leur conformité au droit sénégalais.

Le groupe a demandé par ailleurs que les intentions et les ambitions du forum fassent l'objet d'un autre document, qui sera la Charte. La révision et la poursuite de la consultation en vue des statuts doivent se poursuivre auprès des autres pays. La nécessité de constituer une structure officielle est néanmoins extrêmement urgente, si l'on considère les difficultés rencontrées lors de l'organisation des Troisièmes journées d'Éthique et de Bioéthique pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Celles-ci sont inhérentes au refus des institutions et donateurs de financer la tenue de ces journées dans la situation actuelle d'inexistence juridique du Forum.

Les débats ont montré certaines divergences de points de vue quant à l'opportunité de la mise en place de la structure légère souhai-

tée par les francophones, mais cependant l'Assemblée a été favorable à une création rapide du Forum. C'est ainsi que les participants ont considéré cette session plénière comme l'Assemblée constitutive du "Forum d'Éthique et de Bioéthique de l'Afrique de l'Ouest du Centre (FEBAOC)". Ils ont adopté le projet de statuts ci-joint et reconnu l'urgence de la mise en place de cette structure légère, qui devra prendre en compte les préoccupations des membres et contribuer à promouvoir l'éthique et la bioéthique dans cette partie de l'Afrique. La périodicité des rencontres, donnant lieu à un colloque scientifique et à une assemblée générale du Forum a été fixée à deux ans.

3. La cérémonie de clôture

La cérémonie de clôture des travaux s'est déroulée après l'adoption des statuts du Forum, la lecture de la synthèse des travaux par Samba Cor Sarr. Suivirent les mots de remerciements d'Ernest Dabiré, représentant du CRDI, à l'endroit des autorités togolaises, des organisateurs et des participants. M. Dabiré a réitéré le fort soutien de son institution au nouveau Forum et a souhaité son rapide développement, en partenariat avec le CRDI.

Carrie Marias, représentante de l'UNESCO, a également remercié les autorités togolaises, les organisateurs et les participants. Elle a souligné l'importance que l'UNESCO accorde à l'éthique des sciences et des technologies et a invité les chercheurs africains à produire des travaux scientifiques prenant en compte l'éthique et à œuvrer dans le sens d'un développement de la réflexion bioéthique, pour un meilleur avenir de l'humanité.

Enfin, le président du CCNB-Togo, le Professeur Koffi N'Dakéna, qui s'exprimait au nom du gouvernement togolais, a d'abord adressé ses félicitations chaleureuses aux participants. Il a souligné l'importance de faire de la bioéthique un questionnement permanent dans les préoccupations de recherche, pour mettre l'homme au centre de tout. L'Afrique se mettra ainsi au diapason de l'exigence que véhicule la mondialisation à travers la préoccupation sur les questions éthiques, a-t-il dit avant de déclarer clos les travaux des Troisièmes journées d'Éthique et de Bioéthique pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

L'après-midi a été consacrée à la découverte de la ville de Lomé, puis clôturée dans la soirée par un dîner offert par Carrie Marias, du Bureau de l'UNESCO à Dakar.



**Troisièmes Journées d'Éthique et de Bioéthique
pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre**

Lomé, 6-8 décembre 2007

Évaluation et gestion des risques en Afrique
Éthique, santé, environnement

Programme du Colloque

Jeudi 6 Décembre 2007

8h-8h30 : Arrivée et inscription des participants

9h00- 9h45 : Ouverture Officielle

- Allocution de Bienvenue du Président du CCNB du Togo
- Allocution du Représentant du Directeur Général de l'Unesco
- Allocution du Représentant du CRDI
- Allocution du Ministre d'État, Ministre de la Santé du Togo

9h45-10h00 : Pause café

10h00-10h30 : Présentation des objectifs de la rencontre, désignation des rapporteurs de séances

Présidence : Professeur Achille Massougbojji

10h30 - 11h45 : **Thème 1. État des lieux : typologie des risques en Afrique**

Yveline Houenou-Agbo, Une approche éthique de l'évaluation et de la gestion des risques sanitaires en vue du développement durable en Afrique

Cheikh Fofana, Déchets dangereux et enjeux sanitaires en Afrique : quels mécanismes pour une gestion saine et durable ?

Koffi Michel Agboh, Essai de typologie des risques sanitaires et environnementaux

Discussions

11h45 – 13h00 : **Thème 2. Cadres institutionnels et juridiques de la prévention et de la gestion des risques liés à l'utilisation des biotechnologies, aux pratiques scientifiques et aux recherches biomédicales**

Aissatou Touré, Problématique de l'évaluation de la balance bénéfice / risque dans la recherche en santé

Marius Kêdoté, Benjamin Fayomi, Danielle Laudy, État des lieux de l'encadrement éthique de la recherche biomédicale au Bénin

Charles Becker, Brève histoire des instruments juridiques utilisés pour la prévention des risques liés aux recherches biomédicales

Discussions

13h00- 14h15 : Pause déjeuner

14h15-15h30 : **Thème 3. Diversité culturelle, perceptions et représentation des risques en Afrique**

Adeyinka Falusi, Risk Evaluation in Research: Setting a Minimum Standard for Africa

Blaise Bikandou, Akuété Ségbéna, Monique Dorkenoo, Atany Nyansa, Évaluation des risques et considérations éthiques de la pratique transfusionnelle dans le contexte africain

Charles Becker, Réflexions historiques sur la perception des risques sanitaires face aux épidémies, aux endémies, aux pratiques de soins et de recherches

Discussions

15h30-16h15 : **Thème 4. Vulnérabilités face aux risques, protection des personnes et responsabilités des acteurs**

Bertrand Marrion, Le mineur, nouvel acteur de la relation de la santé : l'exemple de la recherche biomédicale

François Vialla, L'encadrement juridique de la fin de vie. La fin de vie face aux dérives sémantiques. Propos d'un juriste étonné

Samba Cor Sarr, La protection des personnes et le développement de la recherche en santé : l'exemple du Sénégal

Discussions

16h15-16h30 : Pause café

16h30- 17h00 : **Thème 5. Biosécurité, diffusion des OGM, manipulations du vivant en Afrique**

Kudadzé Kodjo, Biosécurité, diffusion des OGM et manipulation du vivant en Afrique

Discussions

17h00-18h00 : **Thème 6. Information, éducation et formation sur les risques**

Emmanuel Mbédé, La question de la perception du risque et de son appréhension comme facteur bloquant des campagnes d'IEC en Afrique

18h : Fin de la première journée

19h-20h : Réunion du comité d'organisation et du comité scientifique

Journée du 7 Décembre 2007

Présidence : Professeur Pierre Effa

9h-10h45 : **Communications sur des Problématiques générales**

François Vialla, Existe-t-il une bioéthique universelle ou une universalité de la bioéthique ?

Philippe Pédrot, Le droit de la santé au miroir de l'anthropologie juridique : pour des regards croisés

Bruno Py, Le secret professionnel partagé : question de droit, question d'éthique ? Peut-on partager un secret ? Doit-on partager un secret ?

Lazare Poamé, L'exigence de formation en matière de bioéthique.

10h45- 11h00 : Pause café

11h-12h : **Présentation des projets de textes du Forum pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre**

12h-13h15 : Démarrage des travaux de groupe :
- sur les rapports et les textes du forum
- sur les projets d'activités du Forum

13h15-14h30 : Déjeuner

14h30-16h30 : Travaux de groupe

16h30-16h45 : Pause café

16h45 : Fin de la journée

Journée du 08 décembre 2007

9h-9h30 : Présentation du rapport du 07

9h30-10h30 : Présentation et adoption du rapport scientifique

10h30-11h : Pause café

11h-12h : Présentation et adoption du rapport sur les textes portant organisation du Forum et présentations des propositions de Plan d'action du Forum ; élection du bureau exécutif.

12h-12h30 : Clôture de la rencontre

12h30- 14h30 : Déjeuner

14h30-17h: Découverte de Lomé

Liste des participants

- Adeleke Banke, Nursing administrator, Centre for Bioethics, Ibadan, Nigeria, 102, Bashorun Road, Ibadan, Nigeria, 08056884456
adeleke@westafricanbioethics.net
- Adeleye Omokhoa A., Public Health Physician, Centre for Bioethics, Ibadan, Nigeria, 102, Bashorun Road, Ibadan, Nigeria, 234 8037212596
adeleye@westafricanbioethics.net
- Adeosun Aderemi A., Otorhinolaryngologist, M.Sc Bioethics, University Lecturer , Researcher, 234 8024954656 – adeadeosun@comui.edu.ng,
adeosun@westafricanbioethics.net
- Adesina Olubukoca A., Obstetrician, University Lecturer , Researcher, 234 8033486836 – bukiadewole@hotmail.com
- Adoko Yawovi, étudiant en Philosophie, Université de Lomé, BP 1516, Lomé – 228 9427966 – yawovi.adoko@gmail.com
- Agboh Koffi Michel, Administrateur civil, environnementaliste, CN-UNESCO, Chef-Division, 228 2216154 – magboh@hotmail.com
- Ajibose Oluyemisi, Administrator, West African Bioethics, 234 8052209860
yemisijai@yahoo.com, admin@westafricanbioethics.net
- Akakpo Midamègbé, Juriste Ministère de la Santé, Cabinet, BP 386 Lomé – 228 9412959 – narimbaiss@yahoo.fr
- Akintayo John OA, Law Lecturer, Faculty of Law, University of Ibadan, Nigeria, 234 8036666485 – jnakintayo@yahoo.com
- Alao Moses, Member IRB, Student MSC Bioethics, 234 8033370844
mofealao@yahoo.com, alao@westafricanbioethics.net
- Aleza Mazabalo, MS/DGS, Juriste/bioéthicien - alexmaz2001@yahoo.fr
- Almeida (d') Ayité Manko, Ordre des médecins, Président
ordremed-togo@yahoo.fr
- Amevor Claude, étudiant en Philosophie, Université de Lomé, BP 61100, Lomé, Togo - 228 9608287 - edclaud@yahoo.fr
- Aziwa Amana, Consultant OHADA, Lomé, Togo, 228 2206820
chambre_regmetier@yahoo.fr
- Badameli Kossi, UL-FLESH, Professeur, badakossi@yahoo.fr
- Becker Charles, CNRS - Centre d'études Africaines – 221 338246955 / 338241073 – 221 774020848 - beckerleschar@orange.sn
- Bereterbide France, Directeur adjoint CHU Poitiers, Doctorante en éthique, Université Paris - 63 rue de la Cathédrale, 86000 Poitiers – 0667078404
francebereterbide@yahoo.fr, f.bereterbide@chu-poitiers.fr

- Bikandou Blaise, Assistant technique CREDES/AFD Ministère de la Santé, Togo,
228 9577474, 228 9363516 -blaise.bikandou@wanadoo.fr
- Bini Essonam, Doctorant Université de Kara BP 43 Kara - 228 9310967 –
e_binii@yahoo.fr
- Borodo M.M., Medical Teacher : Researcher and Chair of the Ethical Committee,
234 8033268903 – mmborodo2005@yahoo.com
- Brohm Nicoué, FLESH/UL, Professeur, 947 12 54
- Dabiré Ernest, Spécialiste de Programme Principal, Gouvernance, Équité et Santé,
Écosanté, CRDI-BRACO – BP 11007 Peytavin Dakar, Sénégal
221 338640000, 221 776434557 - EDabire@idrc.org.sn
- Dagoh K., MESR/CAB, Dir. de Cab. - foyemade@yahoo.fr
- Dikénou Christophe Kwami— Docteur d’État en Éthique, Directeur du laboratoire
d’Éthique et de Bioéthique, Université de Lomé, BP 12919 Lomé, Togo -
228 2221433 - Fax : 228 2251359 - kdikenou@yahoo.fr
- Effa Pierre, Société Camerounaise de Bioéthique, Vice-Président de PABIN. BP
2743 Douala – Cameroun, Tél bureau 237 3409545 / 4339 – 237 7767519 -
Fax 237 3427703 - effapierre@yahoo.fr
- Esimai Olapeju A., Member IRB, Centre for Bioethics, Ibadan, Nigeria, 102, Basho-
run Road, Ibadan, Nigeria, 234 8037211457 - esimai@westafricanbioethics.net
- Esso Koudjou, U.K/FASP, Doctorant - brunesso@yahoo.fr
- Eyelade Olayinka R., Anesthesiologist, University Lecturer, Researcher, Centre for
Bioethics, Ibadan, Nigeria, 102, Bashorun Road, Ibadan, Nigeria,
234 8033133810 - 234 8058978580 – dryinka@yahoo.com,
eyelade@westafricanbioethics.net
- Falusi Adeyinka G., Professor of Hematology, Head “Genetic & Bioethics Research
Unit”, Chair, Nigerian Bioethics Initiative (NIBIN), College of Medi-
cine, University of Ibadan, Nigeria. P.O. Box 22772 - 234 8055123325 - gfalusi@yahoo.com
- Fayomi Benjamin, Faculté des Sciences de la Santé, UER de Santé au Travail et
Environnement, BP 188 Cotonou, 229 21305222, fax 229 21305223 -
URESTE/FORSTE" <bfayomi@intnet.bj>
- Gangbo Flore, Faculté des Sciences de la Santé, République du Bénin 01 BP 188
Cotonou - 229 97334417 - armandegangbo@yahoo.fr
- Gbeassor Messanvi, FDS/UL, Doyen(Prof) – m.gbeassor@ub.fr
- Gnamey Koffi, FMMP, Professeur Université de Lomé, Togo
kgnamey@hotmail.com
- Gohé Akué Michel, FLESH/UL, Professeur Université de Lomé, Togo, Professeur -
agoeh@tg.refer.org
- Grunitzky Kodjo Eric , FMMP, Professeur Université de Lomé, Togo - kgru-
nitz@tg.refer.org

Gumedzoé – Umedzoe Y.M.D., ESA/UL, Professeur Université de Lomé, Togo -
donne@tg.refer.org

Hirsch Francois - Francois.HIRSCH@ec.europa.eu

Houénou Yveline UFR de Sciences Médicales d'Abidjan - 22 BP 753 Abidjan 22
Côte-d'Ivoire - 225 0793 8993 - houenou@avisoci

Houkpe Koffi, DP/MERF, Environnementaliste – 9021696 -
yhounkpe20@yahoo.fr

Kasségné Komla A., ENSI/UL, Professeur - klassegn@yahoo.fr

Kodjo Kudadzé, Cellule de Biosécurité, Ministère de l'Environnement et des Res-
sources Forestières. BP 355 Lomé - 228 9208530 – 2213303
kodaoul@yahoo.fr

Kombaté Yendouhame, Ingénieur agronome, Spécialiste de Télédétection et SIG,
MERF BP 355 Lomé 228 9252950 - johnkombate@yahoo.fr

Kouassi N'Dri Marcel, Enseignant-Chercheur, Université de Bouaké, Côte-d'Ivoire,
225 0845804 – 27 BP 529 Abidjan 27 – marcelkdri@yahoo.fr

Kougblenou Akoété, Secrétaire général Commission nationale Unesco, Lomé Togo
– 228 2216154, 228 9206347 - akougble@tg.refer.org

Kouvon Komi, Doctorant FLESH, Université de Lomé, BP 36 Vogan, Togo – 228
9925482 - kouvonsimon@hotmail.com

Kpémessi Aamana Eyana, Cabinet-MEPS, Dir. de Cab., 9083882 - kpemis-
si03@yahoo.fr

Kpodjrato K. Mawulé, étudiant, Auxiliaire de recherche à l'Institut National de la
Recherche Scientifique, s/c BP 1324 Lomé, 228 9978665
cemakk2005@yahoo.fr

Ladipo Modupe, Consultant Family Physician, Administrator, 234 8030654999
ladipomodupe@yahoo.com

Marias Carrie, UNESCO – Conseillère régionale pour les Science Sociales et Hu-
maines, Unité Régionale pour les Sciences Sociales et Humaines en Afrique,
Bureau de l'UNESCO Dakar, 221 3384923304 – 221 774025630
c.marias@unesco.org, carriemarias@yahoo.fr

Marrion Bertrand, Université de Nancy, Faculté de Droit, 13 place Carnot,
54000 Nancy, 33623171164 – 33661543790
bertrand.marrion@univ-nancy2.fr

Massougbdji Achille, Université d'Abomey-Calavi, Faculté des Sciences de la
Santé, 08 BP 296 Cotonou, Bénin, 229 95954419
massougbdjiachille@yahoo.fr

Mensah-Lawson Nadou, INRS-MESR, Directrice, 9048602
phylliamensah@tg.refer.org

N'Sougan Innocent, Ordre des Pharmaciens, Pharmacien - phcjeandarc@yahoo.fr

- Nador A. Frédéric, inspecteur du Trésor, BP 2240 Lomé, Togo, 228 9110737
nador1960@yahoo.fr
- N'Dakena Gilbert Koffi, Doyen de la Faculté Mixte de Médecine et de Pharmacie de Lomé, Président du Comité Consultatif National de Bioéthique, BP 8309 Lomé, Togo, 228 9044359 - kndakena@hotmail.com
- Nubukpo Komlan Messan, Doyen FLSH Université de Lomé, BP 1515 Lomé, Togo, 228 2250748 (Dom. BP 4317 Lomé, 228 2269151, 9471414
f_nubukpo@yahoo.com
- Ogunrin Olubunmi A., Neurophysician, University Lecturer , Researcher - 234 C8023344044 – bunmifunmi@hotmail.com
- Okoye Onochie, Ophtalmologist, University Lecturer, Researcher, IRB Member, Centre for Bioethics, Ibadan, Nigeria, 102, Bashorun Road, Ibadan, Nigeria, 234 8033133810 – oicokoye@yahoo.com, onochie@westafricanbioethics.net
- Poamé Lazare Marcelin. Doyen UFR Lettres, Arts et Sciences humaines, Université de Bouaké. Président du Comité consultatif national de bioéthique de la République de Côte-d'Ivoire- 225 02037504 - lazarpoame@hotmail.com, poamepublications@yahoo.fr
- Py Bruno, Professeur, Université de Nancy, Faculté de Droit, 13 place Carnot, 54000 Nancy, 33623171164 - py@univ-nancy2.fr
- Rouamba Noel, Medecin, chercheur, MSC Bioethics, 234 8081435845
noelrouamba@yahoo.fr, noel@westafricanbioethics.net
- Santos Akouété, FDD/UL, Doyen(prof) - aksantos@togo.imet.com
- Sarr Samba Cor, Division de la Recherche - Direction de la Santé / Ministère de la Santé et Prévention Médicale Tél. 221 33 8694313 – 221 77 6470999
bathie65@yahoo.fr
- Touré Aïssatou, Chercheur, Membre du Comité International de Bioéthique. Institut Pasteur de Dakar, BP 220 Dakar Tel. 221 33 839 92 41 – 221 77646 28 83
atoure85@yahoo.fr, atoure@pasteur.sn
- Tugbenyo K. Nbuéké, INRS - kodjonbueke@yahoo.fr
- Vialla François, Vice – Doyen de la Faculté de Droit, Université Montpellier 1. Centre Droit de la Santé, Fac. de Droit, 39 rue de l'Université 34090 Montpellier Cedex 2 – 33610681070 - fvialla@club-internet.fr
- Videha G. Y. Isaac, FLESH/UL, Doctorant - videhago@hotmail.com
- West African Bioethics, PO Box 29822, Secretariat PO, Ibadan, Nigeria – 234 27512634 - admin@westafricanbioethics.net

Non présents

- Arduin Pascal, chercheur IRD, BP 1386 Dakar - Tél. (221) 8493553 - (221) 849 35 58 - arduin@ird.sn
- Badji Mamadou, Assesseur Faculté des Sciences Juridiques et Politiques UCAD - Tél. (221) 338249570 - Cel. (221) 776584962 - badjim@ucad.sn, mamadou_badji@yahoo.fr
- Baldé Naby Moussa, Professeur, FMPOS, Université de Conakry, Guinée naby@afribone.net.gn
- Bindi Ouoba, Président du Comité d'éthique pluridisciplinaire pour la recherche, Ouagadougou, Burkina Faso - ouaba@zcp.bf
- Bouesseau Marie Charlotte, OMS-WHO, Ethics, Trade, Human Rights and Health Law, SDE/ETH, 20 av Appia, CH1211 Genève Suisse, tel: + 41 22 791 14 32 fax: +41 22 791 13 99 - bouesseaum@who.int
- Butaré Innocent, Senior program specialist, IDRC/CRDI - PO Box 11007 C.D. Annexe, Dakar – Sénégal. Tel (221) 33 8640000 / 338240920 (poste : 2216) - Fax : (221) 338253255 - Ibutare@idrc.org.sn
- Byk Christian, Université Paris II, Association International "Droit, Éthique et Science", Membre de la commission nationale française pour l'UNESCO christian.byk@wanadoo.fr
- Diaw-Cissé Aminata, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, UCAD, Dakar amidiaw@refer.sn
- Doucouré Kaourou, Assemblée Nationale, Mali - kdouc512002@yahoo.fr
- Doumbo Ogobara, Malaria Research and Training Center, Faculté de Médecine, Pharmacie et Odontologie, Université de Bamako, Mali okd@MRTCBKO.org
- Fayomi Benjamin, Institut des Sciences de Santé de Cotonou - bfayomi@intnet.bj
- Fofana Cheikh, Assistant au Secrétaire Exécutif du SINEPAD/Env. Tél : (221) 33 8427311, Dakar, Sénégal - chfofana1@yahoo.fr
- Guerrier Marc, Directeur Adjoint, Espace Éthique / AP-HP, Département de recherche en éthique de l'Université Paris 11 - marc.guerrier@sls.ap-hop-paris.fr
- Hirsch Emmanuel, Directeur, Espace Éthique / AP-HP, Département de recherche en éthique de l'Université Paris 11 - emmanuel.hirsch@sls.aphp.fr
- Hirsch François, Commission Européenne, D.G. Recherche, Unité L3 Gouvernance & Éthique, Brussels/Bruxelles - Tel. (+32-2) 299 11 94 - Fax (+32-2) 298 46 94 francois.hirsch@ec.europa.eu
- Huriet Claude, Institut Curie – Paris. Membre du CIB de l'UNESCO - Tél. (33) (0) 144 32 40 53 - edith.lachet@curie.fr
- Koné Cyrille, Professeur à l'Université de Ouagadougou, Burkina Faso cyrille.kone@univ-ouaga.bf

Nyan Ousman, MRC / Provost, School of Medicine & Allied Health Sciences, University of The Gambia, Royal Victoria Teaching Hospital, Independence Drive, PO Box 1515, Banjul – 220 4201407 – P 220 9934646
onyan@mrc.gm

Nze-Nguema Fidèle Pierre, Recteur, Université Omar Bongo, BP13131, Libreville, Gabon 241 06249288, Fax 241 730142 - leopanthera_2001@yahoo.fr

Olembe Ester, Doctorante Université de Yaoundé II, École Supérieure des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication (ESSTIC). BP 1792 Yaoundé, Cameroun - Tél. (237) 22 23 84 36 – (237) 96 31 95 77 – Fax (237) 22 23 84 28 - eolembe@yahoo.fr

Sicard Didier, Président du Comité Consultatif National d'Éthique, 7 rue Saint-Georges 75009 Paris - Tél. (33) 0153861149 – Fax (33) 0153861140
mialet@comite-ethique.fr, secretariat.pr-sicard@cch.ap-hop-paris.fr

Sprumont Dominique, Professeur, Institut de Droit de la Santé, Université de Lausanne ; Coordinateur du Programme « TRREE for Africa »
Dominique.Sprumont @unine.ch

Tagoe Clifford, Vice-Président & Doyen, Medical School, Université du Ghana, PO Box 4236, Accra, Ghana - Tél. (233) 21 663062, Fax (233) 21- 663062
clifftagoe@yahoo.co.uk

**Troisièmes Journées d'Éthique et de Bioéthique
pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre**

Lomé, Togo, 6-8 décembre 2007

Évaluation et gestion des risques en Afrique
Éthique, santé, environnement

Argumentaire du Colloque

Les Premières Journées de bioéthique pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre ont été tenues à Dakar du 11 au 13 juillet 2005 et consacrées au thème suivant : *Quelle éthique pour la recherche en Afrique ?* Elles ont souligné l'urgence de la mise en place sur le continent, et en particulier en Afrique de l'Ouest et du Centre, d'un Forum de réflexion, de dialogue et d'action sur les questions d'éthique, de bioéthique et des sciences de la vie, pour lequel un Plan d'action a été élaboré.

Cette première réunion a permis de jeter les bases de ce Forum qui a engagé une réflexion appropriée en vue de développer des débats éthiques et des mouvements sociaux structurés susceptibles de faire face aux enjeux et aux défis économiques, sociaux, culturels et sanitaires auxquels le continent africain est confronté. Elle a aussi souligné l'importance d'un renforcement de la collaboration dans le domaine de l'éthique, de la bioéthique et des sciences de la vie, entre les Universités, les Associations et les Comités d'Éthique africains, et avec les institutions partenaires internationales et régionales.

En fournissant des bases scientifiques pour des débats de société sur la bioéthique et l'éthique de la recherche dans l'Afrique de l'Ouest et du Centre, ces *Journées de Dakar* ont permis de réfléchir plus particulièrement sur la place des comités d'éthique dans le contexte des pays de cette zone et de définir leurs tâches en vue d'assurer la protection des personnes en Afrique.

Les Deuxièmes Journées de Bioéthique, organisées conjointement avec la Quatrième Conférence de PABIN (Pan African Bioethics Initiative) se sont déroulées à Yaoundé du 5 au 7 juin 2006 sur le thème *Objectifs du millénaire pour le développement et éthique de la recherche de santé en Afrique : Avancement de la bioéthique en Afrique*. Elles ont approfondi les travaux de Dakar et consolidé le Forum, en contribuant à favoriser son inscription dans PABIN. Elles ont comporté des échanges en vue du renforcement des collaborations entre les membres et avec les partenaires en vue de la réalisation des objectifs du Plan d'Action tels la participation à des réunions scientifiques internationales, la structuration et le développement institutionnel du Forum, l'élaboration d'une planification en vue de la mise en place de formations pluridisciplinaires en éthique et bioéthique, la formalisation des rencontres sur l'éthique et la bioéthique pour l'Afrique de l'Ouest et de l'Ouest, la préparation d'une première Conférence vraiment panafricaine en 2008, la diffusion des informations sur la bioéthique, le développement des échanges interculturels et interlinguistiques entre scientifiques et acteurs africains francophones, anglophones, lusophones, arabophones, dans le domaine de l'éthique et de la bioéthique, la participation au processus de diffusion et de dissémination de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la bioéthique et les droits de l'homme, l'instauration de liens avec les associations et en particulier avec les associations de personnes malades.

Les Troisièmes Journées de Bioéthique pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, à Lomé, doivent contribuer à la maturation de la réflexion commune autour d'une thématique de grande actualité : *Évaluation et gestion des risques en Afrique : Éthique, santé, environnement*. Elles permettront aussi de progresser dans la structuration du Forum et de la définition de ses actions futures, en particulier pour la tenue de la Première Conférence Panafricaine de Bioéthique.

L'essentiel du débat bioéthique en Afrique tourne autour de l'appropriation des principes et procédures de bioéthique par les divers acteurs, en particulier par les scientifiques, les États et les sociétés. Cette appropriation est considérée comme fondamentale pour garantir, dans la région africaine, le respect universel et effectif de la dignité humaine, des droits de l'homme et des libertés fondamentales à l'ère de la mondialisation des progrès des sciences biomédicales et des technologies qui leur sont associées. Or, une meilleure gestion du

partage des bienfaits de ces progrès implique une évaluation judicieuse et une gestion appropriée des risques, en déterminant la responsabilité de l'ensemble des acteurs sociaux. La perception du risque, on le sait, est liée à différents facteurs parmi lesquels la diversité culturelle, compréhensive de l'éducation et des cultures de chaque pays. Quel est donc l'état des lieux sur les risques acceptables dans les utilisations des biotechnologies, dans les recherches biomédicales et biologiques ? Quels sont les cadres institutionnels et juridiques nationaux, sous-régionaux, régionaux et internationaux ? Par rapport à la perception des risques — qui peut être très variable selon les pays, les groupes sociaux et les individus, énonce-t-on des principes et utilise-t-on les textes internationaux (les Conventions ou les Déclarations universelles, les textes élaborés en Afrique), pour entreprendre les actions indispensables pour éviter que l'Afrique ne soit le continent de tous les risques ? Comment y décline-t-on le principe de précaution dans les contextes africains et selon les différents domaines de la science et des biotechnologies ? Quelles sont les actions d'éducation, de formation et d'information du public menées par les États de l'Afrique de l'Ouest et du Centre et par les instances existantes ? Quelles sont les contributions africaines dans le domaine de l'édiction et de l'application des mesures et des textes internationaux ?

L'objectif général des III^{èmes} journées est donc de contribuer à l'appropriation des principes et procédures de bioéthique en particulier ceux relatifs à l'évaluation et à la gestion des risques liés à l'utilisation des biotechnologies et aux recherches biomédicales par l'Afrique du 3^{ème} millénaire. C'est pourquoi la participation fondamentale des scientifiques et de membres de Comités d'Éthique ne sera pas exclusive de celle des autres, en particulier des acteurs associatifs (celle des personnes malades en particulier), des jeunes chercheurs et des décideurs (dont les responsables politiques).

Six thèmes principaux ont été retenus pour ces III^{èmes} Journées de Bioéthique pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre : ils devront donner lieu à la présentation de textes originaux qui feront l'objet d'une publication qui complétera le Rapport général. L'appel à contribution ci-joint précise la procédure pour soumettre des résumés qui feront l'objet d'une évaluation par le Comité scientifique. Les auteurs dont le résumé sera retenu recevront une notification et une demande leur sera adressée à propos des éléments à fournir en vue d'une éventuelle prise en charge, au cas où celle-ci ne peut être assurée par ailleurs. Ils

s'engageront à faire parvenir leur texte au moins deux semaines avant le Colloque, pour distribution et discussion à l'occasion des Journées, l'objectif étant la publication dans un délai rapide d'un ouvrage de référence sur des questions majeures.

Thème 1. État des lieux : typologie des risques en Afrique

- risques environnementaux
- risques industriels
- risques liés aux produits de santé
- risques liés aux pratiques médicales et biologiques (greffes, transfusion, procréation médicalement assistée, manipulations génétiques, etc.)

On considérera spécifiquement la question des risques liés aux divers types de déchets toxiques.

Thème 2. Cadres institutionnels et juridiques de la prévention et de la gestion des risques liés à l'utilisation des biotechnologies, aux pratiques scientifiques et aux recherches biomédicales

- au niveau national
- au niveau sous-régional
- au niveau régional
- au niveau international.

Thème 3. Diversité culturelle, perceptions et représentation des risques en Afrique

Un intérêt particulier sera porté à la perception et à l'évaluation des risques, en particulier à la définition des critères pour ce qui est acceptable ou non :

- évaluation des risques par les Comités d'éthique
- évaluation des risques par la communauté scientifique
- évaluation des risques par les acteurs sociaux : économiques, politiques, professionnels, religieux, associatifs en particulier par les personnes malades
- évaluation et perception des risques par la population.

Thème 4. Vulnérabilités face aux risques, protection des personnes et responsabilités des acteurs

Seront considérés les risques liés aux recherches biomédicales impliquant des personnes vulnérables comme les enfants, les personnes âgées, les groupes défavorisés, ainsi qu'à l'utilisation des biotechno-

logies. On traitera des réponses sociales pour diminuer les risques, pour susciter le consentement éclairé (consentement, équité substantive, équité procédurale, décision prudentielle) et assurer le partage des bénéfices.

Thème 5. Biosécurité, diffusion des OGM, manipulations du vivant en Afrique

Comment utiliser le principe de précaution dans les contextes africains ?

Par rapport aux pratiques actuelles comportant par exemple des manipulations du vivant, on définira les usages présents ou futurs du principe de précaution par les scientifiques, les membres de comités d'éthique, les juristes et les acteurs sociaux.

La question de la responsabilité des scientifiques sera également envisagée, en tenant compte des situations nationales et des collaborations internationales.

Thème 6. Information, éducation et formation sur les risques

Il s'agit de réfléchir en particulier sur la diffusion dans la société des informations relatives aux risques, ainsi que sur les actions déjà menées ou souhaitables en vue de favoriser les prises de décision, autant dans les domaines de l'information et de l'éducation, que de la formation et de la communication avec le public.

Diverses présentations sont sollicitées auprès des responsables d'institutions internationales — telles l'UNESCO, l'OMS, l'Union Européenne et l'Union Africaine, le CRDI — et seront introduites par des intervenants sollicités qui traiteront par exemple des Codes de conduite des scientifiques et de la protection des droits de propriété, de la prise en compte du risque dans le Projet de Loi de Santé Publique de l'OMS, du renforcement des capacités des Comités d'éthique et de la sensibilisation des responsables politiques par rapport aux risques.

Une Conférence solennelle et publique sera organisée, pour laquelle sera sollicitée l'intervention d'un ou de deux scientifiques de renommée internationale sur le thème du Colloque, pour constituer un moment fort en vue de l'information de la société et de son implication dans les débats éthiques.

Comité scientifique

Président

Christophe Kwami Dikéno — Docteur d'État en Éthique, Directeur du laboratoire d'Éthique et de Bioéthique, Université de Lomé, B. P. 12 919 Lomé, Togo — Tél. (228) 222 14 33, Fax : (228) 225 13 59 - kdikenou@yahoo.fr

Membres

Clement Adebamowo, Professor, Director, West African Center for Bioethics and Chairman, National Health Research Ethics Committee of Nigeria, Division of Oncology, University of Ibadan, Oyo State, Nigeria. Tel. (234) 262410995, Mob: (234) 803-3520571
cadebamo@yahoo.com - director@westafricanetworkbioethics.net

Pascal Arduin, IRD, BP 1386 Dakar - Tél. (221) 8493553 - (221) 849 35 58 - arduin@ird.sn

Mamadou Badji, Assesseur Faculté des Sciences Juridiques et Politiques UCAD. Tél. (221) 824 95 70 - Cell. (221) 658 49 62 - badjim@ucad.sn - mamadou_badji@yahoo.fr

Charles Becker, CNRS - Centre d'études Africaines. Tél. 824 69 55 / 824 10 73 - Cel. (221) 402 08 48- beckerleschar@sentoo.sn

Blaise Bikandou, Institut National de Santé Publique, Congo, Brazzaville, blaise.bikandou@wanadoo.fr

Marie Charlotte Bouesseau, OMS, Ethics, Trade, Human Rights and Health Law. Tél 41 22 791 14 32 — bouesseaum@who.int (sous réserve de confirmation)

Christian Byk, Université Paris II, Association International "Droit, Éthique et Science", Membre de la commission nationale française pour l'UNESCO, christian.byk@wanadoo.fr

Ernest Dabiré, Spécialiste de Programme Principal, Gouvernance, Équité et Santé, Écosanté, CRDI-BRACO. Tél. (221) 864 00 00, Port. (221) 643 45 57 - EDabire@idrc.org.sn

Yaye Kène Dia Gassama, Ministre de la Recherche du Sénégal

Aminata Diaw-Cissé, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, UCAD, Dakar, amidiaw@refer.sn

Kaourou Doucouré, Assemblée Nationale, Mali, kdouc512002@yahoo.fr

Pierre Effa, Société Camerounaise de Bioéthique, Vice-Président de PABIN. BP 2743 Douala – Cameroun. Tél bureau (237) 340 95 45 / 43 39 - Tél mobile (237) 776 75 19 - Fax : (237) 342 77 03 - effapierre@yahoo.fr

Adeyinka G. Falusi, Professor of Hematology, Head "Genetic & Bioethics Research Unit", Chair, Nigerian Bioethics Initiative (NIBIN), College of Medicine, University of Ibadan, Nigeria. UI P.O. Box 22772. Tel. (234) 803-786 - 4468, (234) 2-2005117 - Fax (234) 2-2411171, (234) 2-2411488 - gfalusi@yahoo.com

Flore Gangbo, Ministre de la Santé, République du Bénin, armandegangbo@yahoo.fr

- François Hirsch, Commission Européenne, D.G. Recherche, Gouvernance & Éthique. B - 1049 Brussels. Tél. (32-2) 299 11 94 - (32 2) 296 16 11 (secr.), Fax (32-2) 298 46 94 - francois.hirsch@ec.europa.eu
- Claude Huriet, Institut Curie – Paris. Membre du CIB de l'UNESCO. Tél. (33) (0) 144 32 40 53 - edith.lachet@curie.fr
- Carrie Marias, UNESCO – Conseillère régionale pour les Science Sociales et Humaines. Unité Régionale pour les Sciences Sociales et Humaines en Afrique, Bureau de l'UNESCO Dakar. Tél. (221) 849 23 04 – (221) 505 34 36 – c.marias@unesco.org
- Achille Massougbodji, Département de Parasitologie, Cotonou — massougbodjiachille@yahoo.fr
- Gilbert Koffi N'Dakena, Doyen de la Faculté Mixte de Médecine et de Pharmacie de Lomé, Président du Comité Consultatif National de Bioéthique, Togo, Tél. - kndakena@hotmail.com
- Ousman Nyan, MRC / Provost, School of Medicine & Allied Health Sciences, University of The Gambia, Banjul Tel. (220) 420 14 07 - Cell: (220) 993 46 46 - onyan@mrc.gm
- Fidèle Pierre Nze-Nguema —Recteur, Université Omar Bongo, BP13131, Libreville, Gabon. Tél. (241) 06 24 92 88, Fax (241) 73 01 42 - leopanthera_2001@yahoo.fr
- Ester Olembe Doctorante Université de Yaoundé II, École Supérieure des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication (ESSTIC). BP. 1792 Yaoundé, Cameroun. Tél. (237) 22 23 84 36 – (237) 96 31 95 77, Fax (237) 22 23 84 28 - eolembe@yahoo.fr
- Lazare Marcelin Poamé. Doyen UFR Lettres, Arts et Sciences humaines, Université de Bouaké. Président du Comité consultatif national de bioéthique de la République de Côte-d'Ivoire- Tél. (225) 05 83 58 30 – 05 88 72 18 -20 32 48 25. F 20 21 81 23 – 22 42 59 80 lazarpoeame@hotmail.com, poamepublications@yahoo.fr
- Samba Cor Sarr, Division de la Recherche - Direction de la Santé / Ministère de la Santé et Prévention Médicale. Tél. (221) 869 43 13 – Cel. (221) 647 09 99 - bathie65@yahoo.fr
- Didier Sicard, Président du Comité Consultatif National d'Éthique, 7 rue Saint-Georges 75009 Paris. Tél. (33) 0153861149 – Fax (33) 0153861140 – contact@comite-ethique.fr
- Clifford Tagoe, Vice Chancellor & Dean, Medical School, University of Ghana, PO Box 4236, Accra, Ghana. Tel. (233) 21 663062, Fax (233) 21- 663062 - clifftagoe@yahoo.co.uk (sous condition de confirmation)
- Aïssatou Touré, Membre du Comité International de Bioéthique. Institut Pasteur de Dakar, BP 220 Dakar. Tél. (221) 839 92 41 – Cel. (221) 646 28 83 - atoure85@yahoo.fr, atoure@pasteur.sn.
- François Vialla, Vice – Doyen de la Faculté de Droit de Montpellier. Réseau AUF “Droit de la Santé”. Tél. (33 (0) 610 68 10 70 - fvialla@club-internet.fr

**Troisièmes Journées d'Éthique et de Bioéthique
pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre**

Lomé, Togo, 6-8 décembre 2007

**Évaluation et gestion des risques en
Afrique**
Éthique, santé, environnement

Livre des Résumés

Thème 1. État des lieux : typologie des risques en Afrique

- risques environnementaux
- risques industriels
- risques liés aux produits de santé
- risques liés aux pratiques médicales et biologiques (greffes, transfusion, procréation médicalement assistée, manipulations génétiques, etc.)

On considérera spécifiquement la question des risques liés aux divers types de déchets toxiques.

Déchets dangereux et enjeux sanitaires en Afrique : quels mécanismes pour une gestion saine et durable ?

Cheikh Fofana

Assistant au Secrétaire Exécutif du SINEPAD/Environnement

La problématique des déchets dangereux a été placée au cours de ces dernières décennies au centre des préoccupations internationales, de l'Afrique en particulier.

En effet, du fait de leur diversité et des quantités produites annuellement, ces déchets constituent de sérieux problèmes en Afrique, à cause de l'absence, voire de l'inefficacité des politiques de prévention et de gestion (réduction) y relatives, de l'inexistence d'infrastructures types pour leur gestion adéquate (conditionnement, destruction), de la faiblesse des moyens financiers, etc.

Au moins 50 000 tonnes de pesticides obsolètes ont été accumulés pendant de longues périodes au niveau des pays africains. Sources de contaminations des sols, des cours d'eau et parfois d'empoisonnements, ces produits constituent des menaces sérieuses pour la santé des populations.

Il s'y ajoute qu'avec le transport illicite de ces déchets dangereux, beaucoup de pays en développement ne sont pas à l'abri de dépôts clandestins comme ce qui s'est passé tout récemment en Côte-d'Ivoire

Ces situations sont à l'origine de sérieux problèmes de dégradation de l'environnement et surtout de détérioration de la santé des populations parfois sous ou mal informées sur les risques et impacts de ces déchets.

Aujourd'hui, au-delà du fait que beaucoup de pays africains ont signé et ratifié des conventions régionales et internationales y afférentes (Conventions de Bamako et Bâle) et disposent de législations nationales (Code de l'environnement et autres), force est de reconnaître que la situation reste encore problématique, voire persistante.

C'est d'ailleurs une des raisons pour laquelle, en adoptant le NEPAD, les dirigeants africains ont placé la problématique « Santé – Environnement » au centre des préoccupations environnementales du continent, et en ont fait une composante transversale du Plan d'Action de l'Initiative Environnement.

Les problèmes de santé étant intimement liés d'une manière générale à la dégradation et à la modification des écosystèmes, il conviendra de voir à travers les différentes approches aujourd'hui développées, comment prendre en charge de manière systémique et / ou intégrée les questions de prévention de certaines pathologies pour mieux atteindre les objectifs fixés à travers cette composante.

Une approche éthique de l'évaluation et de la gestion des risques sanitaires en vue du développement durable en Afrique

Yveline Houenou – Agbo

UFR Sciences Médicales d'Abidjan, Université de Cocody — houenou@aviso.ci

Le droit à la santé est énoncé dans la constitution des pays du monde entier et constitue un des principes fondamentaux des droits de l'homme. En terme de santé publique, le respect de ce droit fait intervenir plusieurs considérations d'ordre politique et juridique, social et

économique en lien avec l'environnement. Aussi, l'évaluation et la gestion des risques potentiels doivent-elles obéir aux valeurs morales de l'éthique environnementale.

La situation semble apocalyptique, car annuellement dans le monde plus de 13 millions de décès sont dus à des causes environnementales évitables dont 33 % touchent les enfants de moins de 5 ans, en particulier en Afrique de l'ouest et du centre. Les politiques et les structures devant s'impliquer dans la réduction de ces indicateurs alarmants sont défailtantes. Que peuvent faire les scientifiques ? Est-ce une utopie que de vouloir contribuer à l'appropriation des principes et procédures simples à la portée de tous pour évaluer et gérer les risques à l'heure de la mondialisation ?

Le processus général d'évaluation et de gestion du risque comprend plusieurs étapes qui commencent par l'analyse et la définition du risque, ensuite l'évaluation des différentes options pour réduire au mieux le risque et enfin la gestion du risque qui englobe la décision, la mise en application, le suivi et l'évaluation des résultats.

Ce processus est retrouvé dans l'Approche Écosystème à la Santé humaine (AES). Celle-ci contribue d'une part à aborder le problème de santé sous un angle global en lien avec tous les déterminants de l'environnement ; d'autre part elle répond à des principes fondamentaux de la transdisciplinarité, de l'approche participative et de la recherche de l'équité. Appliquée à plusieurs projets en environnement et santé, l'AES confère à la population un savoir être et un savoir faire qui favorise la dignité humaine et le développement durable.

Essai de typologie des risques sanitaires et environnementaux

Koffi Michel Agboh

Au début des années 1950, la situation sanitaire était relativement stable. On ne se préoccupait que des six maladies "quaranténaires" : le choléra, la fièvre jaune, la fièvre récurrente, la peste, le typhus et la

variole. Les maladies nouvelles étaient rares. Depuis cette époque, des changements profonds sont survenus dans l'occupation de la planète par l'espèce humaine. L'accroissement démographique, le peuplement de territoires jusque-là inhabités, l'urbanisation rapide, l'agriculture intensive, la dégradation de l'environnement ont bouleversé l'équilibre du monde. Avec plus de deux milliards de passagers transportés chaque année par les compagnies aériennes, les possibilités de dissémination internationale rapide des agents infectieux et de leurs vecteurs sont importantes. L'homme est devenu tributaire de produits chimiques, tout en se rendant compte ou non des risques qu'ils représentent pour sa santé et l'environnement. Le développement des industries et leur délocalisation créent des menaces à l'homme. L'Afrique fait face à des risques naturels multiformes et hétérogènes. Mais, de nouveaux risques technologiques apparaissent sur le continent en raison des activités humaines et de la mondialisation. Si l'on admet l'universalité du concept de risque au sens d'un système pouvant causer un danger, force est de constater la diversité de sens et de situations que peut recouvrir un tel concept. Il existe différentes classifications des risques qui sont fonction des "angles d'attaque" préconisés par leurs auteurs. En effet, aucune taxinomie standard n'est homologuée. Certaines typologies abordent les risques selon leur origine, leur impact ou leur mécanisme. Nous proposons, dans la présente communication, de fournir une classification raisonnée, permettant d'avoir une vision globale des risques. Cette classification est de type dichotomique. Chaque concept est décomposé en différents sous concepts.

Mots clés : typologie ; risques naturels ; risques technologiques.

Thème 2. Cadres institutionnels et juridiques de la prévention et de la gestion des risques liés à l'utilisation des biotechnologies, aux pratiques scientifiques et aux recherches biomédicales

- au niveau national
- au niveau sous-régional
- au niveau régional
- au niveau international.

Problématique de l'évaluation de la balance bénéfique / risque dans la recherche en santé

Aïssatou Touré

Chercheur, Institut Pasteur Dakar

Membre du Conseil National pour la Recherche en Santé (CNRS)

Vice-présidente du Comité International de Bioéthique de l'UNESCO

Les principes éthiques fondamentaux dans le cadre de la recherche en santé reposent sur le triptyque suivant : le respect de l'autonomie de la personne, le rapport bénéfices escomptés versus risques encourus, la justice envers les personnes et les communautés participant à la recherche. L'évaluation des risques encourus au regard des bénéfices attendus de la recherche représente un défi majeur du fait de la multiplicité dimensionnelle que comporte la notion de risque. Tout d'abord, il s'agit de cerner les différents risques que la recherche est susceptible de faire courir. En effet, si certains risques en particulier ceux susceptibles d'atteinte à l'intégrité physique font l'objet d'une attention particulière, d'autres plus insidieux peuvent se révéler tout aussi pernicious en ce qu'ils peuvent toucher à des dimensions psychologiques ou sociales des personnes participant à la recherche. Par ailleurs, l'évaluation du risque ne saurait s'arrêter au niveau de l'individu, même si cet aspect représente la primauté. L'évaluation du risque induit par la recherche, pour les communautés, les systèmes de santé, etc., est aussi à prendre en compte.

L'évaluation du rapport risque / bénéfice est d'autant plus délicate que les différents articles, lignes directrices des textes internationaux relatifs à l'éthique et portant sur la notion de bénéfices et risques, considérés individuellement sont potentiellement mutuellement contradictoires ou tout au moins sont l'objet d'une tension entre eux / elles. Par ailleurs certaines de ces recommandations, de par leur formulation relativement floue, posent le problème de la relativité de la notion de risque dépendant des contextes et des enjeux. Il n'en est pour preuve que la notion de risque « raisonnable », notion par essence subjective. Un risque peut il être raisonnable pour les uns et excessif pour les autres ? Cette question sera discutée en s'appuyant sur des exemples concrets. D'autres notions tout aussi évanescences ne facilitent pas une évaluation strictement cartésienne du risque.

Un autre défi est posé par la quantification et / ou l'anticipation de certains types de risques. De plus même les notions les plus largement reconnues comme fondamentales en éthique de la recherche, comme la notion d'équité et de justice, du fait même de leur portée forcément limitée à un sujet, une communauté, une région, sont porteuses des germes de risque d'injustice, de déséquilibre des systèmes.

L'évaluation des risques dans la recherche en santé représente donc une évaluation à risques dont les enjeux vont souvent bien au-delà de la recherche directement en cause. Cette évaluation, si elle va comporter toujours une composante individuelle, a besoin d'une implication de tous les acteurs de la recherche (chercheurs, membres de comités d'éthique, communautés, société civile, politiques,...) dans une réflexion multiple pour cerner le type et le niveau de risque acceptables par nos sociétés au prisme de nos besoins et priorités en matière de santé.

État des lieux de l'encadrement éthique de la recherche biomédicale au Bénin

Marius Kêdoté **, *Benjamin Fayomi ***, *Danielle Laudy *

* Université de Montréal - ** Institut des Sciences de Santé de Cotonou

Pour encadrer la recherche au niveau international, plusieurs organisations internationales telles le Conseil des Organisations Interna-

tionales des Sciences Médicales (CIOMS), l'Association Médicale Mondiale (AMM) et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) adoptent des normes et des lignes directrices. Sans être juridiquement contraignantes, ces normes bénéficient d'une valeur morale reconnue dans les pays en voie de développement. Cependant, il n'est pas certain que les projets de recherche en cours dans les pays d'Afrique s'effectuent dans un cadre éthique adéquat et d'évaluation en conformité avec les valeurs et les standards culturels. En effet, plusieurs scandales ont été révélés depuis les années 1990. Ce qui nous amène à nous questionner sur l'encadrement éthique effectif dans les pays en voie de développement, en particulier au Bénin où plusieurs recherches multicentriques sont menées (dont des essais sur les microbicides).

Pour ce faire, nous avons opté pour une approche qualitative à travers un « focus group » et une dizaine d'entrevues semi-dirigées avec les acteurs de la recherche (membres des comités d'éthique, responsables de la recherche, précurseurs de l'éthique de la recherche au Bénin, chercheurs, professeurs, sujets de recherche).

Nos résultats révèlent que l'éthique de la recherche au Bénin connaît un développement assez lent. Toutefois, il y a eu ces dernières années quelques initiatives louables au nombre desquelles, on peut citer le projet de loi en cours, l'organisation de formations en éthique de la recherche, la création de deux comités d'éthique institutionnels et l'évaluation des projets de recherche qui se fait en partie selon les normes internationales.

Cependant, la soumission de projet en recherche biomédicale n'est pas encore un réflexe pour les chercheurs. Les projets évalués par les comités d'éthique sont surtout des projets subventionnés par des organismes extérieurs. Il faut aussi noter le manque de soutien des autorités à un encadrement effectif, la participation encore limitée des chercheurs au processus d'évaluation, les initiatives limitées en éthique de la recherche au plan national, les membres des comités d'éthique qui ne sont pas formés à l'éthique de la recherche et la composition très scientifique des comités d'éthique existants.

Biosécurité, diffusion des OGM et manipulation du vivant en Afrique

Kudadzé Kodjo

Environnementaliste, MERF

La biotechnologie moderne offre à l'homme d'énormes potentialités lui permettant de franchir les barrières que la nature a fixées en terme de reproduction des espèces vivantes.

Pour réglementer dans cette technologie de la manipulation du vivant et de la diffusion des OGM, la Communauté internationale a recours à la Biosécurité qui consiste en « la prévention de l'ensemble des risques découlant de la manipulation et de l'utilisation des organismes vivants ou du matériel biologique et de leurs interactions avec l'environnement ».

Conformément à l'article 19(3) de la Convention sur la Diversité Biologique, les Parties ont négocié et adopté le Protocole de Cartagena sur la Prévention des risques Biotechnologiques pour accorder un traitement spécial aux Organismes Vivants Modifiés (OVM).

Du fait du principe de précaution qui le fonde, le Protocole qui est décliné en Cadres Nationaux de Biosécurité et en Loi nationales sur la Biosécurité, consacre la participation citoyenne en complément à la procédure d'évaluation et de gestion des risques et devrait en principe suffire à faciliter la prise en compte des risques hypothétiques incluant les considérations éthiques ; pour peu que la dimension éthique des OGM et des brevets cesse d'être un luxe culturel pour quelques sympathisants, mais un objet nécessaire de réflexion pour tout le monde.

Brève histoire des instruments juridiques utilisés pour la prévention des risques liés aux recherches biomédicales

Charles Becker

CNRS – Centre d'études africaines

La communication abordera la question de la lente gestation de l'éthique et de son rapport à l'élaboration d'instruments juridiques

destinés à garantir la protection des personnes et aussi l'intégrité du chercheur engagé dans des recherches et sollicité lors de l'utilisation des résultats.

Elle proposera des réflexions historiques montrant que les questionnements sur les pratiques médicales et sur les risques liés à la dispensation des soins et à la recherche des moyens les plus efficaces pour soigner sont anciens et ont revêtu des dimensions éthiques depuis fort longtemps.

Cependant, la prise en compte de l'idée de responsabilité et de ses dimensions juridiques a été plus lente et l'on note jusqu'à présent des tensions fortes qui se manifestent dans les pratiques de soins et de recherche, pour définir ce qui relève du droit, de la déontologie et de l'éthique, mais aussi pour assurer leur nécessaire articulation.

Thème 3. Diversité culturelle, perceptions et représentation des risques en Afrique

Un intérêt particulier sera porté à la perception et à l'évaluation des risques, en particulier à la définition des critères pour ce qui est acceptable ou non :

- évaluation des risques par les Comités d'éthique
- évaluation des risques par la communauté scientifique
- évaluation des risques par les acteurs sociaux : économiques, politiques, professionnels, religieux, associatifs en particulier par les personnes malades
- évaluation et perception des risques par la population.

Risk Evaluation in Research: Setting a Minimum Standard for Africa

Adeyinka Falusi

Professor, University of Ibadan, Ibadan, Nigeria

Africa must of necessity focus on the wider dimensions of the application of basic ethics principles of autonomy, beneficence and justice by examining and taking precise steps on aspects of research strongly affected by the cultural diversity, perceptions and practice. Such areas include:

- The standard of care which is grossly inadequate in African countries.
- Unavailability of resources both in manpower and research facilities.
- Biopiracy is now a cause for concern in several developing countries.
- Skewed patenting potentials and practice between developed and developing nations of the world as it relates to Africa where the practice is next to nil.
- Community participation not as research subjects only but as participants in determining the choice of relevant research for Africa.
- Working out a compensation mechanism devoid of double standards but comparable and compatible for research participants in developed countries.

- Establishment of baseline regulation whereby every new research must as a matter of importance have specific funds earmarked for improving its local Ethics Review Committee (ERC) and setting up standards for adequate site monitoring of approved research in African countries.

Évaluation des risques et considérations éthiques de la pratique transfusionnelle dans le contexte africain

*Blaise Bikandou, Akuété Ségbéna, Monique Dorkenoo,
Atany Nyansa*

Sécurité Transfusionnelle au Togo Ministère de la Santé - DPLET -
Projet AFD/CREDES

La transfusion du sang ou de l'un de ses composants cellulaires ou plasmatiques est un geste médical, souvent réalisée en situation d'urgence médico-chirurgicale ou gynéco-obstétricale où le pronostic vital est parfois engagé à court ou moyen terme. Même "sécurisée" et dans un contexte où son indication est rationnelle, elle comporte des risques variés, lesquels doivent toujours être évalués et mis en balance par rapport aux bénéfices. La sécurisation du système transfusionnel et la démarche qualité qu'elle exige, bien que constituant une exigence éthique fondamentale, est basée sur plusieurs axes, sources des coûts supplémentaires que ne peuvent supporter les budgets de santé souvent insuffisants des pays d'Afrique subsaharienne. En outre, la promotion du don de sang, fondée sur le bénévolat, le volontariat, l'anonymat et l'altruisme des populations, prônée à raison par l'OMS depuis 2004, n'est pas sans susciter des débats et des interrogations récurrentes auprès de toutes les franges de population africaines. De fait, les prix de cession des "produits" sanguins labiles (PSL) pourtant supposés ne pas avoir de valeur marchande, restent inaccessibles aux plus vulnérables et engendrent certaines perceptions et représentations des risques qui expliquent en partie la suspicion et la méfiance constamment observées auprès populations africaines vis-à-vis du système transfusionnel. D'autre part, l'existence des circuits parallèles très actifs d'offres de sang non sécurisées, souvent sur la base de dons rémunérés, est en partie justifiée par la pénurie et les insuffisances du système officiel. Ces déviations, conjuguées à la forte percée de certaines confessions dont les dogmes, parfois en contradiction avec les

systèmes de valeurs et références ethno-culturelles locaux, réfutent toutes formes de transfusion, et constituent des sources de difficultés supplémentaires pour les praticiens confrontés à leur responsabilité vis-à-vis des situations ambiguës et parfois paradoxales qui dépassent le cadre de la déontologie médicale. Enfin, dans cette partie du monde où la séroprévalence des infections transmissibles par le sang et donc du risque résiduel d'infection par la transfusion des PSL est plus élevée qu'ailleurs, la maîtrise du processus essentiel de recrutement des donneurs "volontaires sains" et consentants dans un environnement adapté et approprié, mais aussi et surtout la gestion de l'annonce des marqueurs viraux positifs et des possibilités de prise en charge ultérieures chez des individus en bonne santé apparente venus pour un acte de générosité, n'est pas encore évaluée et loin d'être optimale.

Nous prendrons exemple sur le système transfusionnel togolais, pour illustrer et discuter des conditions d'évaluation des risques et des problèmes éthiques suscités par la pratique transfusionnelle dans l'environnement socioculturel, médical et sanitaire des pays à ressources limitées. Nous justifierons pourquoi l'élaboration, dans ces pays d'Afrique subsaharienne, d'une politique transfusionnelle ambitieuse et volontariste, motivée par la justice sociale et l'équité, puis la définition des stratégies réalistes et pragmatiques de mise en œuvre de la sécurité transfusionnelle dans un cadre légal et réglementaire, pourvus d'outils normatifs et de référentiels, constituent une démarche probante pour l'amélioration réelle et mesurable de la santé des populations et la diminution des inégalités sociales.

Mots-clés : considérations éthiques - transfusion sanguine - Togo - Afrique subsaharienne

Réflexions historiques sur la perception des risques sanitaires face aux épidémies, aux endémies, aux pratiques de soins et de recherches

Charles Becker

CNRS – Centre d'études africaines

Le recours à l'histoire permet de percevoir la "profondeur" des débats sur l'exercice de la médecine, sur l'"art" de la guérison, et sur les possibilités de causer des torts ou d'apporter les bienfaits, en

somme de sauver la vie ou de nuire à la préservation de celle-ci. Les racines philosophiques de ces débats seront rappelées : elle ont été, dans une large mesure, "réinventées" lors de la réémergence de l'éthique et le développement de la bioéthique, dans un contexte certes nouveau.

Cependant la perception des risques doit être considérée dans sa diversité et l'on proposera donc d'abord des rappels sur la notion même de risque, puis à l'évocation des déterminations historiques et sociales qui font que les sociétés n'ont pas perçu identiquement les risques dans le passé, et même qu'à l'intérieur des sociétés on a noté autrefois, et encore de nos jours, des perceptions, des pratiques et des discours différents. Dans le cas africain, il est certain que les médecins, les spécialistes de la santé dans les sociétés africaines, mais aussi les sociétés elles-mêmes procèdent à des évaluations et à des réévaluations des risques, au risque réel pour les uns et les autres se tromper, comme une histoire objective de la santé le montre aisément.

On rappellera enfin que la perception des risques — fondée sur des états de connaissances datés, sur des langages scientifiques (avec les paradigmes successifs dominants du "microbe", de l'"immunologie" puis du "gène") — a pu donner lieu à des actions où se manifestent des contradictions entre médecins, responsables de la santé publique et politiques, et parmi lesquelles on note souvent l'instauration de mesures répressives et stigmatisantes. Ces perceptions continuent aujourd'hui à montrer dans une large mesure la réalité ou du moins le danger d'un biopouvoir qui peut traiter de manière inégale les personnes ou les groupes sociaux soumis aux risques multiples et divers. De brèves réflexions sur la perception des risques sanitaires liés à une probable pandémie grippale grave permettront de conclure en affirmant la nécessité d'un partage du savoir et d'une véritable concertation pour une réponse efficace aux menaces pesant sur l'environnement et sur la vie même.

Thème 4. Vulnérabilités face aux risques, protection des personnes et responsabilités des acteurs

Seront considérés les risques liés aux recherches biomédicales impliquant des personnes vulnérables comme les enfants, les personnes âgées, les groupes défavorisés, ainsi qu'à l'utilisation des biotechnologies. On traitera des réponses sociales pour diminuer les risques, pour susciter le consentement éclairé (consentement, équité substantive, équité procédurale, décision prudentielle) et assurer le partage des bénéfices.

Le mineur, nouvel acteur de la relation de la santé : l'exemple de la recherche biomédicale

Bertrand Marrion

Assistant Temporaire d'Enseignement et de Recherches
Faculté de Droit de Nancy, Nancy Université,

En France, depuis la loi « Kouchner » du 4 mars 2002, le mineur est devenu un acteur de la relation de soin. Aussi, la Loi lui reconnaît désormais des prérogatives identiques au patient adulte. Il a, notamment, un droit à l'information et au secret professionnel et son avis doit être recherché en fonction de ses capacités intellectuelles. Cette évolution vers l'autonomie de la personne mineure dans la sphère sanitaire trouve son apogée dans certaines hypothèses et notamment celle de la recherche biomédicale. Dans ce cadre, il devient non seulement acteur du processus, mais aussi et surtout décideur. Ici, le législateur a procédé par le jeu d'un consentement négatif, communément dénommé « droit d'opposition ». Dès lors, le mineur devient le seul décideur des atteintes portées à son corps.

Il est alors intéressant de mettre en parallèle cette évolution européenne avec les législations des pays de l'Afrique de l'Ouest. Le premier point consisterait d'une part à déterminer ce que recouvre la terminologie "enfant" et d'autre part à analyser la place qu'occupe ce

dernier dans les différentes cultures (quelle place dans la famille, dans le groupe, dans la société). Cela nous permettra d'étudier la question de la place de sa volonté et la considération que les sociétés accordent à sa parole.

Le second volet serait consacré à l'approche éthique : le mineur est-il "acteur positif" (consentement, risques, secret, etc...) ou un simple "acteur négatif" subissant la relation de soin ? Une autre question est de savoir si les mineurs ont, éthiquement, leur place dans la recherche biomédicale.

L'encadrement juridique de la fin de vie La fin de vie face aux dérives sémantiques. Propos d'un juriste étonné

François Vialla

Vice-Doyen de la Faculté de Droit de Montpellier. Réseau AUF "Droit de la Santé"

Le thème de la fin de vie (et non seulement celui de la mort) semble important au regard des questions soulevées par l'urbanisation de l'Afrique et la rupture qui s'opère par rapport à la place des aînés au sein des collectivités familiales.

La protection des personnes et le développement de la recherche en santé : l'exemple du Sénégal

Samba Cor Sarr

Coordonnateur de la Recherche en santé au Sénégal

- I. Nécessité de la recherche dans le système de santé
- II. L'impératif moral du respect de la dignité humaine
- III Rôle et place des sujets de recherche dans les projets de recherche
- IV. Responsabilités des acteurs : chercheurs, comité d'éthique, autorités nationales de régulation, participants à la recherche
- V. Perspectives de la relation : développement de la recherche en santé et protection des intérêts des populations.

Thème 5. Biosécurité, diffusion des OGM, manipulations du vivant en Afrique

Comment utiliser le principe de précaution dans les contextes africains ?

Par rapport aux pratiques actuelles comportant par exemple des manipulations du vivant, on définira les usages présents ou futurs du principe de précaution par les scientifiques, les membres de comités d'éthique, les juristes et les acteurs sociaux.

La question de la responsabilité des scientifiques sera également envisagée, en tenant compte des situations nationales et des collaborations internationales.

Du bon usage du principe de précaution. Réflexions d'un juriste à propos des politiques d'environnement et de santé en Afrique de l'Ouest

Mamadou Badji

FSJP, Université Cheikh Anta Diop de Dakar

Thème 6. Information, éducation et formation sur les risques

Il s'agit de réfléchir en particulier sur la diffusion dans la société des informations relatives aux risques, ainsi que sur les actions déjà menées ou souhaitables en vue de favoriser les prises de décision, autant dans les domaines de l'information et de l'éducation, que de la formation et de la communication avec le public.

La question de la perception du risque et de son appréhension comme facteur bloquant des campagnes d'IEC en Afrique

Emmanuel Mbédé

Sciences de l'information et de la communication, ESSTIC,
Université de Yaoundé II - emambede@yahoo.fr

Sur la question des risques en Afrique, les stratégies IEC adoptées reposent sur le principe des dissonances cognitives entre le risque perçu et le risque réel. Le facteur culturel qui renferme les croyances individuelles et communautaires est souvent considéré comme facteur bloquant susceptible d'être levé par l'information et l'éducation.

Or nous posons que la réduction de l'écart entre risque perçu et risque réel à travers l'information, la communication et l'éducation ne règle que partiellement la question du changement de comportement tant que l'ensemble des croyances et mécanismes culturels de base qui privilégient le fatalisme au rationalisme ne sont pas remis en cause.

Il s'agit ainsi de savoir :

- Quels sont les facteurs qui conditionnent la perception du risque dans l'environnement socioculturel de référence ;
- Quelles sont les approches de communication permettant de réduire l'écart observé (notamment dans le domaine de la santé et de la lutte contre le VIH) entre le niveau de connaissance élevé et le niveau de pratique faible.

Nous envisageons ainsi de déconstruire le double discours des acteurs clés entre appréhension officielle des risques et comportement réel.

Problématiques générales

Existe-t-il une bioéthique universelle ou une universalité de la bioéthique ?

François Vialla

Vice-Doyen de la Faculté de Droit de Montpellier. Réseau AUF "Droit de la Santé"
Tél. (33 (0) 610 68 10 70 - fvialla@club-internet.fr

Le droit de la santé au miroir de l'anthropologie juridique : pour des regards croisés

Philippe Pédrot

Professeur de droit, Université de Bretagne occidentale,
Directeur adjoint du CRDP (Centre de recherche en droit privé)

Le secret professionnel partagé : question de droit, question d'éthique ? Peut-on partager un secret ? Doit-on partager un secret ?

Bruno Py

Maître de Conférences de droit privé, Université de Nancy

Partant de la célèbre formule du Professeur Portes : « Il n'y a pas de médecine sans confiance, pas de confiance sans confiance, et pas de confiance sans secret », la médecine contemporaine, forcément collective, pose la question du secret.

Il apparaît nécessaire d'analyser dans un premier les règles juridiques qui gouvernent le partage : avec qui le secret professionnel peut-il légalement être partagé ? Quelles sont les informations qui peuvent être échangées ?

Dans un second temps, il est utile de réfléchir à la dimension éthique de ce partage : si l'information est une forme de pouvoir, le partage de secret n'est-il pas une forme de paternalisme ? Le patient est-il le maître du secret ?

L'intérêt majeur d'une contribution sur ce thème est de susciter des interrogations aux confins du Droit (qui définit le permis et l'interdit) et de l'éthique (qui définit le souhaitable). En matière de partage de secret professionnel, l'auteur tentera de démontrer que le permis n'est pas toujours souhaitable.

Association « Forum d'Éthique et de Bioéthique pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre »

Projet de statuts

Titre 1 : Dénomination – Localisation

Article 1. - Nom

Entre les membres fondateurs il est créé une Association de Droit sénégalais dont le nom est : « Forum d'Éthique et de Bioéthique pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre »

Article 2. - Siège

Le siège de l'association est fixé à Dakar, XX rue ZZZZ.

Titre 2 : Objet – Durée

Article 3. - Objet

L'association a pour objet de développer un espace de réflexion, de dialogue et d'action sur les questions d'éthique, de bioéthique et des sciences de la vie centré sur la zone géographique concernée. L'association a vocation à organiser des rencontres, des échanges et toute forme de diffusion d'information, y compris sous forme d'enseignements ou de publications.

Article 4. - Durée

L'association est créée pour 99 ans à compter du récépissé du dépôt de ses statuts auprès de l'autorité compétente.

Titre 3 : Composition

Article 5. - Membres fondateurs

Les membres fondateurs sont :

Mme Z, adresse, profession

M. Z, , adresse, profession

M. Z, , adresse, profession

Article 6. - Membres

La qualité de membre s’acquiert par demande de candidature approuvée par l’assemblée générale. L’association s’attachera à rassembler des membres de l’ensemble des pays de la zone géographique concernée. Elle se perd par démission ou radiation, décidée à la majorité absolue de l’assemblée générale pour manquement aux règles statutaires.

Titre 4 : Structures - fonctionnement

Article 7. - Assemblée générale

L’assemblée générale est composée de tous les membres à jour de leur cotisation. Elle se réunit au moins une fois par an, par convocation à quinzaine du Président ou à défaut à la demande d’un tiers de ses membres. Elle statue sans condition de quorum sur le quitus moral et le quitus financier. Elle désigne annuellement un commissaire aux comptes.

Article 7. - Conseil d’administration

Le conseil d’administration est composé d’un président, d’un trésorier et d’un secrétaire, élus pour deux ans renouvelables.

Le Président a qualité pour représenter l’association.

Article 8. - Budget - recettes

Le financement de l’association provient des cotisations et libéralités de ses membres ainsi que des subventions en lien avec son objet.

Article 9. - Budget – dépenses

Les engagements de dépenses supposent l’approbation du trésorier et d’un autre membre du conseil d’administration.

Article 10. - Modification des statuts

La modification des statuts est décidée par l’assemblée générale à la majorité des deux tiers.

Article 11. - Liquidation

Dans l’hypothèse de dissolution de l’association, le bonus de liquidation sera dévolu à une association oeuvrant dans le domaine de la bioéthique.

Discours d'ouverture prononcé par le Ministre d'État, Ministre de la Santé de la République du Togo

Professeur Charles Kondi Agba

Excellences Messieurs les Ministres,
Honorables députés à l'Assemblée Nationale,
Excellence Monsieur le Recteur des Universités du Togo,
Excellences Messieurs les Ambassadeurs,
Excellences Messieurs les Représentants des Organisations Internationales,
Messieurs les Présidents des Universités du Togo,
Messieurs les Doyens et Directeurs des Écoles et Instituts,
Honorables Invités,
Mesdames et Messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi de présider l'ouverture des Troisièmes journées de bioéthique de Lomé. Cette rencontre constitue l'engagement de nos États à renforcer les instances éthiques en offrant aux spécialistes africains et d'autres continents d'échanger sur les dimensions éthiques du développement de nos États.

Le développement moderne qui repose principalement sur la science, la technologie et l'innovation suscite des incertitudes et inquiétudes, qui font que la notion de risque est devenue une préoccupation presque quotidienne non seulement des décideurs, des chercheurs mais aussi les populations s'inquiètent des dangers inhérents au style de vie et de développement moderne.

Dans nos différents pays africains les dangers sont aussi bien liés à la fatalité (maladies, épidémies, famines, catastrophes naturelles), à l'incertitude sociale (guerres, conflits ethniques, révolutions) qu'aux innovations issues de la science et de la technologie (pollutions diverses, manipulation du vivant, etc.).

Pour ces troisièmes journées d'éthique et de bioéthique pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, vous avez, Mesdames et Messieurs les participants, choisi de vous pencher sur l'évaluation et la gestion de ces différents dangers dans le contexte africain.

Pendant trois jours, vous aurez à faire la typologie des risques en Afrique, à analyser les cadres institutionnels et juridiques de prévention et gestion des risques liés à l'utilisation des biotechnologies, aux pratiques

scientifiques et aux recherches biomédicales. Vous vous pencherez également sur la protection des personnes vulnérables face aux risques ainsi que sur la biosécurité, la diffusion des OGM et la manipulation du vivant en Afrique. Enfin vous étudierez les mesures appropriées pour renforcer l'information, l'éducation et la formation sur les risques.

Vos travaux, je n'en doute pas, contribueront à la définition du cadre global de l'analyse du risque, c'est-à-dire qu'ils permettront aux responsables politiques et administratifs de prendre des décisions à partir des meilleures connaissances scientifiques, mais aussi des valeurs sociales partagées en particulier le principe de précaution.

Le risque demeure une dimension essentielle de l'existence humaine et l'Afrique ne peut se passer de penser le risque. Votre présence ici à Lomé le démontre. Il ne me reste qu'à vous féliciter d'avoir fait le déplacement de Lomé et de souhaiter plein succès à vos travaux.

Sur ce, je déclare ouverts les travaux des Troisièmes journées d'éthique et de bioéthique de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Discours de Madame Carrie Marias

Représentant du Directeur Général de l'UNESCO

Conseillère Régionale pour les Sciences Sociales
et Humaines, Bureau de l'UNESCO Dakar

Honorable Ministre d'État de la Santé,
Représentants d'autres Ministères — (Environnement, Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique),
Monsieur le Président du CCNB,
Monsieur le représentant du CRDI,
Membres du corps diplomatique et de la famille des Nations Unies,
Monsieur le représentant de la Commission Européenne,
Mesdames, messieurs le Président du Comité scientifique pour l'organisation des Journées Scientifiques sur la Bioéthique et les membres du Comité Scientifique,
Chercheurs et spécialistes de différents pays de l'Afrique et de l'Europe,
Monsieur le Secrétaire Général de la Commission nationale togolaise pour l'UNESCO,
Étudiants et jeunes chercheurs, Mesdames et Messieurs,

Au nom du Directeur Général de l'UNESCO, Monsieur Kochiro Matsuura, et du Secrétaire Général de la Commission nationale de l'UNESCO du Togo, et en tant que membre du Comité scientifique, nous vous remercions pour l'honneur de pouvoir prendre la parole à cette cérémonie d'ouverture de cet événement scientifique important pour l'Afrique, et de prendre part à des discussions sur certaines questions prioritaires pour le continent.

Les thématiques traitent des interrelations et interfaces entre la santé, l'environnement et l'éthique avec un accent sur l'analyse des risques et opportunités introduites par le développement et les progrès dans ces domaines. Nous allons nous pencher notamment sur les risques et périls de ce qui peut dériver d'un développement déchaîné sans cadre éthique et régulateur et avec des effets nuisibles pour des populations.

La destruction de l'environnement, des écosystèmes, la pollution environnementale / industrielle, des déchets de toute nature y compris des déchets toxiques versés par des bateaux fantômes sur des côtes à l'insu des populations et avec la complicité des certains acteurs, les menaces potentielles posées à notre patrimoine génétique, le génome

humain, mais aussi les défis et les fruits des avancées scientifiques et technologiques pour le développement, tout cela nous amène à réfléchir à notre passé, notre présent et notre avenir.

D'ailleurs il convient de ne pas oublier la prise de risques — oser faire et explorer de nouvelles frontières scientifiques est aussi nécessaire pour des avancées dans les connaissances, les break-throughs et les possibilités d'améliorer la qualité de la vie humaine.

C'est le sens des thématiques de cette rencontre organisée avec la participation de chercheurs, décideurs et institutions de l'Afrique de l'Ouest et de l'Europe. L'UNESCO réfléchit et agit dans ces domaines à travers son programme sur l'éthique des sciences et technologies, un programme multidisciplinaire qui se situe dans son Secteur pour les Sciences Sociales et Humaines, et qui a deux principales composantes : des activités normatives, de recherche et d'enseignement et le plaidoyer dans le domaine de bioéthique (programme mis sur pied par l'UNESCO dès 1993).

L'autre programme a été lancé avec la création en 1993 de la Commission d'éthique pour la science et technologies, la COMEST. Les spécialistes de ce comité proviennent de différentes disciplines des sciences sociales et naturelles et de pays de différentes régions du monde. Ils doivent étudier les questions émergentes et analyser les tendances et besoins en matière de positions éthiques, et de recherches et politiques publiques. Ayant fait des études approfondies et débattu de la question de l'éthique de l'eau potable, la COMEST mène actuellement une réflexion sur l'éthique de l'environnement. Dans ce contexte, la justice intergénérationnelle tient une place importante ainsi que la préservation et la protection de la biosphère dans son intégralité.

Les thèmes de la rencontre des Troisièmes Journées se situent donc à cheval entre ces deux programmes d'éthique de la science et des technologies de l'UNESCO, et présentent un grand intérêt pour l'Organisation qui souhaite continuer à accompagner ensemble en partenariat ce groupe régional dynamique et prometteur dans son travail.

Nous avons à notre disposition trois instruments normatifs majeurs adoptés par les États membres de l'UNESCO et qui sont tous pertinents pour nos thèmes de discussions.

La Déclaration universelle sur le Génome Humain et les Droits de l'Homme (Droits Humains) de 1997, la Déclaration Internationale sur les Données Génétiques Humaines de 2003, et le plus récent, la Déclaration sur la Bioéthique et les Droits de l'Homme, adoptée en 2005 à la Conférence Générale de l'UNESCO. Cette dernière déclaration annonce des principes majeurs qui sont à considérer pour toute démarche de recherches, pratiques et élaboration de politiques en matière d'éthique :

La protection et le respect de la dignité humaine, qui ne doit pas être mise en danger ni ignorée par une démarche et un comportement trop technologique qui ignorerait l'essentiel.

La préservation de l'écosystème et les interconnexions entre les êtres humains et d'autres formes de vie, le rôle des êtres humains dans la protection de l'environnement, la biosphère et la biodiversité, le consentement éclairé et la responsabilité éthique et sociale

Et pour mentionner un dernier énoncé de cette déclaration qui a inspiré le Président du Comité Scientifique, le Professeur Dikenou, dans la proposition des thèmes de la réunion : article 20 sur l'évaluation et la gestion des risques relatifs à la médecine, aux sciences de la vie et aux technologies qui leurs sont associées.

L'être humain et sa protection doivent être au centre des préoccupations qui prennent aussi en compte les groupes vulnérables. Ce monde nouveau doit rester au service des êtres humains.

D'ailleurs ce n'est plus demain, demain pour l'Afrique. Les chercheurs, institutions et décideurs commencent à aller de l'avant dans les domaines de la recherche scientifique, du progrès scientifique et des technologies. Et l'éthique de la recherche nous rappelle que cela ne doit pas se faire dans un monde à deux ou trois ou quatre vitesses, que des normes universelles fixes existent et qu'il ne saurait y avoir une approche avec deux poids et deux mesures.

Le 21^{ème} siècle, plus que jamais, doit être le siècle pour l'Afrique.

L'année de la célébration de la Planète vient en 2008, profitons-en. L'Union africaine s'est intéressée aux questions de la science et de la technologie au service du développement. La Cinquième Session de la COMEST de l'UNESCO s'est tenue avec Dakar en décembre 2006, et a compris un forum de Ministres de Recherche Scientifique de l'Afrique de l'Ouest et un Forum de Jeunes Chercheurs Africains sur

la Responsabilité sociale des Scientifiques en Afrique. Le Comité international de bioéthique a tenu sa 14^{ème} session, pour la première fois en Afrique, en avril 2007, d'ailleurs juste après que la Commission Européenne ait invité des spécialistes africains à débattre à Bruxelles avec des spécialistes et décideurs européens sur les enjeux de l'éthique de la recherche face à la globalisation.

Cette réunion de Lomé nous permettra d'ailleurs de consolider les acquis et recommandations du Forum sur la Bioéthique et Éthique en Afrique de l'Ouest et du Centre, en allant vers son institutionnalisation formelle, et en nous permettant d'aller de l'avant, sur la base des premières recommandations du plan d'action adopté lors des Premières Journées de la Bioéthique en Afrique de l'Ouest du Centre organisées à Dakar en juillet 2005.

Nous vous souhaitons plein succès pour la réussite des travaux de ces journées et nous espérons que les résultats en seront fructueux.

Troisièmes Journées d'Éthique et de Bioéthique pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre

Vues des séances et des participants









Table des matières

Rapport général	3
1. La cérémonie d'ouverture	4
2. Les travaux	6
2.1 Plénières	6
2.2 Travaux en commission	19
3. La cérémonie de clôture	20
Programme du colloque	22
Liste des participants	26
Argumentaire du colloque	32
Comité scientifique	37
Livre des résumés	39
Association « Forum d'Éthique et de Bioéthique pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre ». Projet de statuts	59
Discours du Professeur Charles K. Agba, à l'ouverture du Colloque	61
Discours de Mme Carrie Marias, à l'ouverture du Colloque	63
Vues des séances et des participants	67
Table des matières	71



Achévé d'imprimer sous les presses de
La Sénégalaise de l'Imprimerie
51, rue Saint Michel, ex Docteur Thèze – Dakar
Tél. (221) 33 823 01 77



Ministère de la Santé
Sénégal

CCNB

Comité consultatif
national de Bioéthique
Togo



Université de Lomé
Togo

IDRC  **CRDI**

International Development
Research Centre

Centre de recherches pour le
développement international